Défense nationale National Defence

LE JOURNAL THUNDERBIRD

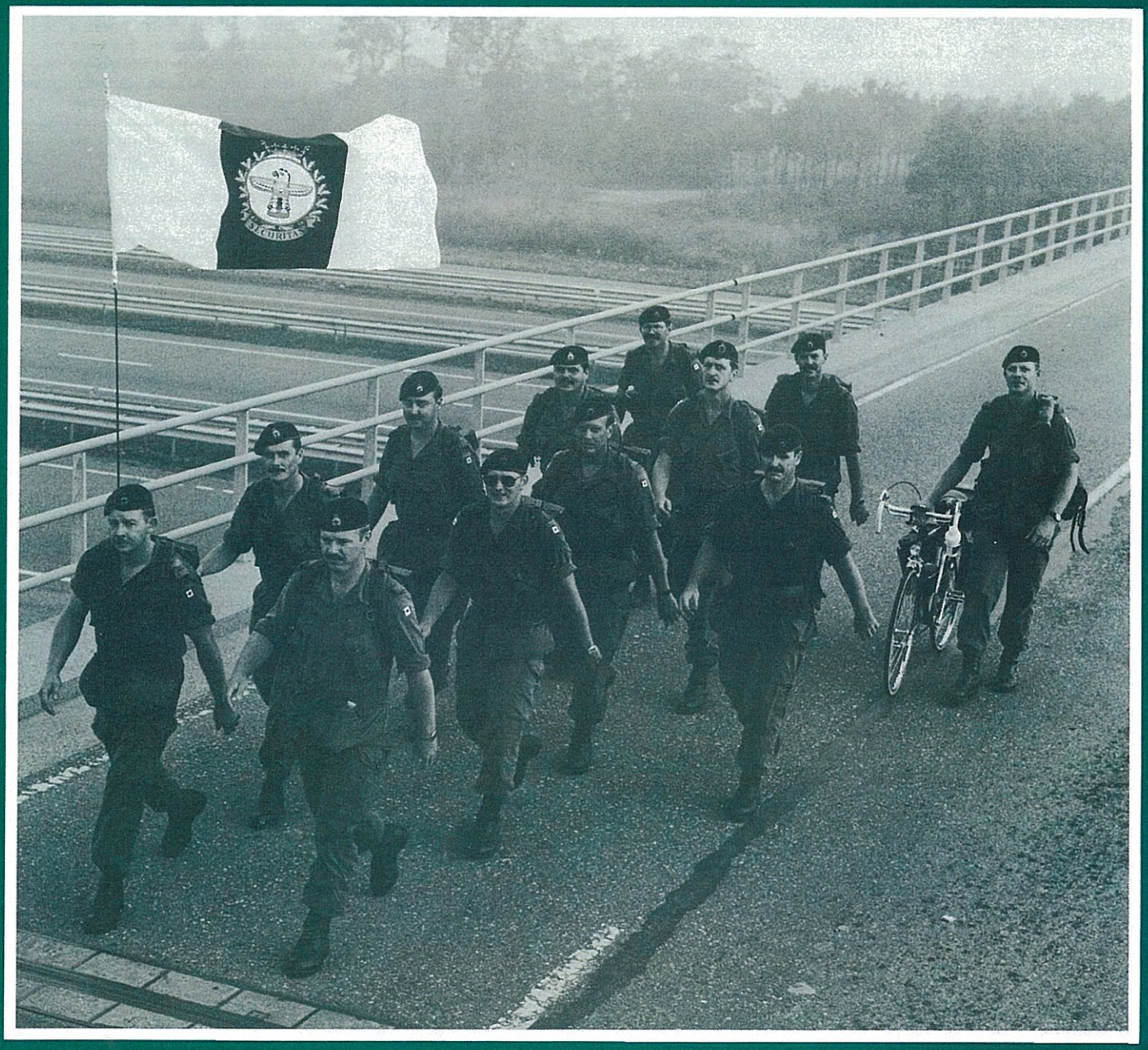

Canada

HIVER 1986

LE JOURNAL THUNDERBIRD

HIVER 1986

DANS CE PRÉSENT NUMÉRO

GÉNÉRALITÉS

Du sac postal 1
Revenons en Arrière 4
Photo Souvenir 6
Invitation du QG des prévôts britanniques 6

ACTIVITÉS ET FAITS SAILLANTS DU BUREAU

Passation du commandement du 2e Peloton de PM 7
Tournoi de golf de la PM de l'ouest canadien 8
4e Anniversaire de la direction de la sécurité 9, 28
La BFC de Cold Lake accueille le 5e Tournoi de golf annuel de la PM 10
Un autre Bravo à notre PM 10

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Les femmes dans les pelotons de PM 13
de l'ambassade du Canada à Moscou 16
Officiers de la RMP qui ont fait un stage au Canada — Que sont-ils devenus? 18
Des membres des Forces canadiennes font partie du chœur de la police allemande de Lahr 19
Des fonctions pas comme les autres à la Police militaire 19
Ville de Chichester — Marche de la PM Royale — 1986 21

SCUTTLEBUT CONFIRMÉ

À l'intérêt de nos lecteurs 24
Bravo Zulu — Sdt Lori Shaw 24
Servir, protéger, motiver et apprendre 25
Au service de sa majesté 25

FONDS DE LA POLICE MILITAIRE POUR ENFANTS AVEUGLES

Assemblée annuelle du corps de la prévoté 26

IN MEMORIAM

Une lettre en mémoire de Mme Marilyn McCullough 26

BOUTIQUE DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ 27

PHOTO COUVERTURE

70e Vierdaagse Nijmegen (Nimègue),
du 15 au 18 Juillet 1986

ÉNONCÉ DE POLITIQUE — ÉDITORIAL

Le journal Thunderbird, bulletin semestriel du Service de la sécurité constitue un périodique autorisé par le MDN, conformément à l'OAFC 57-12.

Le journal Thunderbird a pour objet de rendre compte de la vaste gamme des secteurs d'activité du Service, d'informer et d'éduquer et de favoriser le professionnalisme et l'esprit de corps.

Les articles propres à être publiés dans le Thunderbird pourront traiter de différents sujets et se présenter sous diverses formes. Cependant, il pourra s'agir tout autant d'articles intéressant l'ensemble du Service que de comptes rendus sans caractère officiel ayant trait aux événements locaux, aux personnalités qui les font et aux effectifs. De par leur teneur, les articles devront être de nature à être publiés dans un journal représentatif du Service de la sécurité. Les officiers de sécurité des bases et des stations, les commandants des détachements ou un représentant d'unité de la police militaire de la milice peuvent transmettre directement leurs articles à la Direction de la sécurité, sous réserve de l'approbation du commandement approprié ou du quartier général de l'UES, suivant le cas.

On fera bon accueil aux lettres adressés au rédacteur, aux questions ou aux commentaires portant sur l'éditorial; cependant, on rappelle aux lecteurs qu'il devra y être question de l'activité du Service de la sécurité plutôt que de sujets traités ailleurs avec plus d'à-propos, par exemple, dans le Bulletin du personnel, etc.

DATES DE PARUTION

Saison	Date limite pour la réception des articles, lettres, etc. par le D Sécur	Date de parution
Hiver	15 novembre	30 janvier
Printemps	15 février	30 avril
Été	15 mai	30 juillet
Automne	15 août	30 octobre

Nous avons porté à dix semaines de délai limite pour la réception des articles par le D Sécur. C'est le minimum de temps qu'il nous faut pour la date de publication, en prévoyant le temps nécessaire pour la traduction, la dactylographie et l'impression. Nous vous serions très reconnaissants de vous y conformer.

Dorénavant, veuillez adresser vos articles à :

Managing Editor
Thunderbird Journal
NDHQ/D Secur 3
101 Colonel By Drive
Ottawa, Ont. K1A 0K2

RÉDACTEUR GÉRANT
Major R.A. Holman, CD

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ivor Pontiroli, DDDS 7-2

Généralités

Du sac postal

Certains des articles publiés dans les derniers numéros du Journal ont suscité des réactions favorables et incité certains retraités à nous communiquer leurs souvenirs et leurs expériences. Nous vous remercions vivement d'avoir pris le temps de nous écrire. La rédaction.

De Victoria (C. B.)

Vous avez sans doute reçu un certain nombre de lettres au sujet de l'article « Regard sur le passé », qui a paru dans le numéro d'été. J'ai cru à ce propos que les renseignements suivants pourraient vous intéresser.

J'ai fait partie de la Compagnie n° 6 de la prévôté, district de Londres, de juillet 1941 à juin 1942. À l'époque, le quartier général de la Compagnie se trouvait dans la rue Henrietta, à trois rues de la Strand et à deux rues de Trafalgar Square. Nous étions logés dans un petit hôpital inoccupé, où nous avions un bureau et où nous mangions et dormions. La morgue, c'est là que nous nettoyions et que nous passions au « blanco » notre ceinturon et notre baudrier de toile. (Au lieu du « blanco » vert habituel, nous utilisions une composition de couleur chamois ou jaune). Dans le magasin d'à côté, nous avons aménagé des bureaux et des cellules de détention et installé un commutateur téléphonique. Il y avait des détachements de la compagnie à Colchester et à Glasgow.

Les personnes que l'on voit défiler dans la photographie sont tous des membres du Corps de prévôté canadien, et il n'y a aucun policier de la GRC. (Vous remarquerez que tous les insignes de coiffure sont des insignes du Corps). Je ne me souviens pas que le Premier ministre MacKenzie King se soit rendu deux fois au Royaume-Uni. Peut-être que les lettres « PM » signifiaient « Provost Marshal » (grand prévôt).

La Compagnie de la prévôté de la Division n° 1 a été formée lorsque fut constituée la Première Division canadienne, au début de la Deuxième guerre mondiale. Au début, elle se composait de volontaires de la Royale gendarmerie à cheval du Canada auxquels le commissionnaire de cette dernière accorda un congé pour le reste de la guerre afin qu'ils puissent devenir des membres de l'Armée canadienne. Ils étaient, bien entendu, assujettis aux règles et aux règlements militaires. Par la suite, comme la Royale gendarmerie n'envoyait plus de renforts du Canada, on a dû, à compter de 1943, envoyer comme renforts à la Compagnie n° 1 de la prévôté, des personnes qui ne

faisaient pas partie de la Royale gendarmerie, de sorte que la Compagnie de la prévôté de la Première Division a fini par compter dans ses rangs des membres du Corps de la prévôté canadienne ainsi que des membres de la Royale gendarmerie.

Il est bien vrai que ces derniers ont pu continuer à porter leurs insignes, sauf pendant une période de quelques mois, en 1941-1942, durant laquelle ils devaient porter l'insigne du Corps lorsqu'ils étaient affectés à des compagnies du Corps autres que la n° 1. Certains vétérans affirmeront que ce n'était pas le cas; j'ai donc joint une photographie de la Compagnie n° 6, prise au début de 1942, pour appuyer ce que j'avance. L'officier assis tout à fait à droite est le capitaine S. Dalton de la Royale gendarmerie, commandant de la Compagnie n° 6 de la prévôté, et l'insigne de coiffure qu'il porte est bien celui du Corps canadien de prévôté. Il y a, sur la photo, quatre autres membres de la Gendarmerie, et ils portent tous l'insigne du Corps.

Un autre point que je voudrais souligner, c'est que le baudrier a commencé à se porter seulement en 1943, lorsqu'on a rendu obligatoire le port de ceinturons et de baudriers de toile blanche. Quant à l'épaule sur laquelle il fallait le passer, on n'avait pas le choix: il fallait le passer sur la gauche ou sur la droite selon qu'on appartenait à la Royale gendarmerie ou à l'Armée. Les membres des compagnies n^{os} 1 et 6 portaient leur pistolet du côté droit et faisaient passer le baudrier sur l'épaule gauche, conformément aux règles en vigueur dans la Royale gendarmerie avant et après la guerre. Dans toutes les autres compagnies de la prévôté, il fallait porter les ceinturons-baudriers comme les officiers de l'Armée, c'est-à-dire le pistolet du côté gauche, et le baudrier de droite à gauche. Ce qui est étrange, c'est que les officiers et les sergents-majors de la Royale gendarmerie portent leur pistolet et leur baudrier du côté opposé à celui des sous-officiers et des constables, c'est-à-dire comme dans l'Armée. On peut se demander pourquoi, dans la Compagnie n° 6, on se conformait aux règles de la Royale gendarmerie. Eh bien, cette unité a été formée en Angleterre en 1940 de recrues de diverses unités des 1re et 2e Divisions, et ses officiers et son SMR venaient de la compagnie de la prévôté de la 1re Division, qui, bien entendu, faisaient comme dans la Royale gendarmerie.

La seule personne sur la photographie que je reconnaisse de nom est le sergent Ferguson; c'est le dernier homme de la dernière rangée du premier peloton.

Autant que je sache, la seule raison pour laquelle on utilisait un cordon blanc pour le sifflet, c'est que quelqu'un avait dû penser que cela ajouterait un peu de couleur à la tenue de combat. Le cordon était également porté par les instructeurs sous-off au Service de l'instruction du Corps. Le cordon rouge faisait partie de la tenue réglementaire de mise après la guerre.

L'édifice qu'on voit sur la photo ci-jointe, est une ancienne église que fréquentaient les gens qui travaillaient au marché de fruits et de légumes de Covent Garden. On voit ici l'arrière de l'église et l'ancien cimetière que nous utilisions comme terrain d'exercice. Les personnes sur la photo sont, au premier rang, debout: le SMR McCallum, Royale gendarmerie; assis: le capt Kidson, sous-adjoint du grand prévôt, région de Londres, Royale gendarmerie; le lt _____, Corps de prévôté canadien; le lt Byers, Royale gendarmerie, le mgén Turner, Quartier général de l'Armée canadienne; le mgén Montague, Quartier général de l'Armée canadienne; le lcol D.C. Cameron, grand prévôt; le lt _____, Royale gendarmerie; le lt Cowling, Corps de prévôté canadien; le capt Dalton, Royale gendarmerie, commandant de la Cie n° 6 de la prévôté.

La sangle portée de droite à gauche servait à soutenir le respirateur (masque à gaz), qui devait se porter en tout temps à l'extérieur des casernes, que l'on fût de service ou non.

Il y a, sur la photo, neuf personnes qui ont servi dans le Corps de prévôté canadien après la guerre. Ce sont: le maj Bird, le capt Lawlor, le capt Sambrooke, le SMR Holland, le SM de compagnie MacWilliams, le sergent-chef Power, le sgt McLeod, le sgt Farquarson et le sgt Hannah.

Les insignes que porte le lcol Cameron, grand prévôt, sont ceux de l'unité à laquelle il appartenait pendant la Grande Guerre, le *Lord Strathcona's Horse*, où, comme dans le corps de police militaire de l'armée britannique, les officiers n'étaient pas des policiers militaires, mais des officiers de divers corps de l'armée britannique qu'on nommait aux postes comme ceux de grand prévôt, d'adjoint au grand prévôt, de prévôt et de sous-adjoint du grand prévôt, ainsi qu'au commandement de diverses unités de police militaire — ils continuaient, bien entendu, à porter les insignes de leur régiment ou de leur corps.

(Le Quartier général de l'Armée canadienne était situé dans l'immeuble de la *Canadian Life Insurance* à côté de la *Canada House*.)

Pour finir, j'aimerais signaler qu'il y a un excellent article sur la Compagnie n° 1 de la prévôté dans le numéro du printemps 1983 de la Trimestrielle de la GRC, dont l'auteur est l'ancien commissionnaire L.H. Nicholson, qui était également un de nos grands prévôts. Un article intéressant sur le commissaire Nicholson a paru dans le numéro d'été de la même année de cette publication.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(retraité)
Major Arthur S. Bird

De Winnipeg

Monsieur.

J'ai reçu cette semaine la dernière édition du *Thunderbird* (printemps/été 1986), et je la trouve fort intéressante, en particulier l'article de l'adj Pete Marryatt sur l'UES. C'est avec intérêt que j'ai appris que l'Unité a été constituée en avril 1966. Le moment est peut-être opportun de relater les événements qui ont mené à la formation en 1941 de sa compagnie mère, la Section des enquêtes spéciales (SES), destinée à compléter la 6e Compagnie de prévôté, affectée à l'hôpital Saint Peters, rue Henrietta, South West 1 (Londres).

La légende veut (et plusieurs faits le justifient) qu'un dénommé Gordon Apres, un Canadien qui s'était joint à la Marine marchande en 1939, avait demandé sa libération car il était insatisfait de son sort et s'était joint à la force de police de la métropole. Lorsque la 1re Division canadienne fut créée, et par la suite la 6e Compagnie de prévôté à Londres, Gordon demanda la permission de se joindre à la Compagnie. On lui accorda la permission, sauf que Gordon ne faisait que 5 pieds 6 pouces, pesait près de 200 livres, et qu'aucun uniforme ne pouvait lui aller. Il a fallu lui trouver une fonction qui conviendrait à ses vêtements civils. Fort heureusement, le travail ne manquait pas, car bon nombre de soldats se trouvaient en absence illégale et posaient un problème à la police civile. La solution idéale était donc de confier cette tâche à un soldat habillé en civil. La formule a eu tellement de succès que le caporal suppléant Apres a été promu sergent et s'est vu doter de deux adjoints, le caporal Chester, à qui on autorisa également le port de vêtements civils, et le caporal suppléant W.B. Lee, commis chargé des dossiers qui s'accumulaient à grande vitesse. Ce dernier est devenu par la suite

grand prévôt adjoint. Dans la photo ci-jointe, on reconnaît facilement MM. Apres et Chester. M. Lee se trouve à droite. En février 1941, le caporal suppléant Lee a été muté à une autre unité, et c'est moi qui ai pris sa place.

Pour reprendre la suite chronologique des événements, Gordon Apres s'est joint à la Compagnie de prévôté en juillet 1940. Je me suis joint à la 6e Compagnie le 6 septembre 1940, et comme je l'ai indiqué, à l'UES en février 1941. À l'époque, nous relevions du commandant de la 6e Compagnie, le capt H. Goad, l'homme portant le kilt que l'on aperçoit à la première rangée. Vu que la SES avait tant de succès, on a demandé et obtenu la permission d'élargir l'équipe. C'est alors que fut formée une compagnie de douze sergents, sous la direction d'un sergent-chef. Le capt E. Porter a été détachée de la 1re Compagnie de prévôté pour diriger la section, qui avait réussi à attirer des agents de police d'expérience: en effet, des douze premiers membres, neuf venaient de la 1re Compagnie de prévôté et deux de la sûreté provinciale de l'Ontario. Quant à moi, je n'avais fait partie d'aucune force policière auparavant: j'étais cultivateur. À mesure que des membres de la section furent promus officier, on a accepté dans nos rangs des membres de la force métropolitaine, des Canadiens qui s'étaient joints à la force de police avant 1939. Après le Jour « J », une section a été formée et affectée au continent. J'ajouterais qu'à l'exception de la section en Europe, tous ceux qui étaient en poste à Londres s'habillaient en civil, ce que j'ai fait de 1941 à 1946. À l'instar des militaires dont il est question dans l'article sur l'UES, nous avons eu à prendre contact avec les autorités civiles de toutes les îles britanniques. À maintes reprises, nous avons prêté main-forte à Scotland Yard (meurtres, introductions par effraction, viols, fraudes, etc.). Je me souviens d'un cas précis d'introduction par effraction dans les caves du regretté Duc de Connaught, près de Southampton, peu de temps après le Jour « J ». L'ancien gouverneur général avait eu l'amabilité de permettre aux soldats de bivouaquer sur sa propriété, à la condition expresse qu'ils ne touchent pas à sa cave à vin. Aussi bien faire des passes de muleta devant le taureau et s'attendre à ce qu'il ne bronche pas! Les troupes s'en donnèrent à cœur joie, et vous pouvez imaginer le nombre de messages échangés entre le GQ de l'Armée canadienne — Ministre de la Défense à Ottawa et le grand prévôt adjoint de la 1re Armée canadienne.

Outre le capt Porter, les majors R. Kidston, R.C. Risley et feu A. Gillis, des hommes de calibre tous de la 1re Compagnie de prévôté, ont assumé le commandement de la SES.

Plusieurs membres de la section ont occupé des postes d'importance après la Guerre, nommément:

le capt E. Porter — inspecteur, GRC
le capt M. Clarke — surintendant, sûreté de Winnipeg
Le sgt R. Carrière — commissaire adjoint, GRC
Le sgt L. Denton — inspecteur, GRC (décédé dans l'exercice de ses fonctions)

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Adj 2 (R) Jack Durant, BEM

De Scarborough

Monsieur,

C'est avec grand plaisir que j'ai lu le reportage spécial sur la police militaire durant la guerre, dans l'édition printemps/été 1986.

À titre de membre de la 5e Compagnie du Corps canadien de prévôté, j'ai quitté le Canada en 1941. Jusqu'en 1945, j'ai aussi fait partie de la 8e Compagnie du Corps canadien de prévôté au 1 CGRU.

Une période d'affectation à la 1re Unité d'instruction des aspirants-officiers m'a éloigné du service de la prévôté, mais j'ai fini par servir le Corps de nouveau dans la Réserve de 1949 à 1952 et j'ai pris le commandement de la 2e Compagnie du Corps canadien de prévôté en 1961 jusqu'à son dernier défilé le jeudi 11 février 1965. C'est alors que le Corps canadien de prévôté est devenu une sous-unité des bataillons des services.

En 1969, toujours membre de la 2e Compagnie qui avait assumé ses nouvelles fonctions, j'ai pris ma retraite.

Je vous envoie la brochure qui a été remise au public à l'occasion de ce dernier défilé de la 2e Compagnie du Corps canadien de prévôté (Milice) en tant qu'unité indépendante.

Permettez-moi d'ajouter que je peux toujours communiquer avec plusieurs agents de prévôté de la Seconde Guerre mondiale, qui reçoivent chaque décembre un mot des lieutenants-colonels J.J. Platt et R.E. Luker, entre autres anciens membres de la 5e Compagnie.

Enfin, je signale que la 2e Compagnie a effectivement tenté d'organiser un dîner annuel avant 1969. Même à cette époque-là, le major F. Creasey, l'un des premiers commandants, nous a encouragés par sa présence.

Recevez, Monsieur, mes salutations les meilleures.

le major (R) John A. Fogg
Corps canadien de prévôté

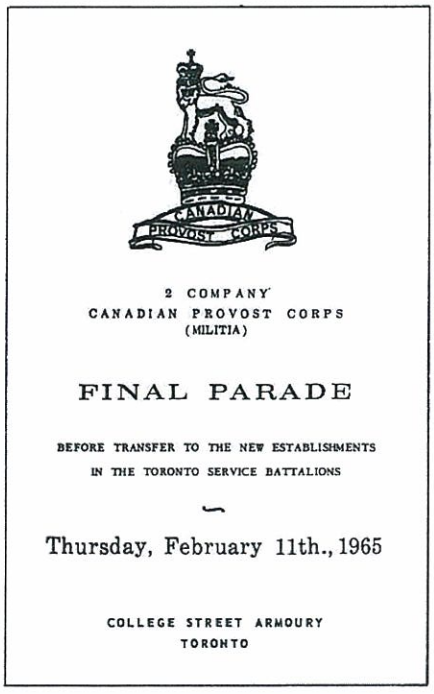

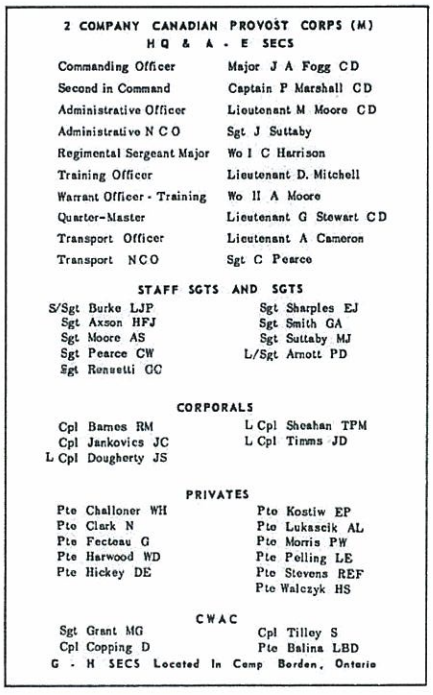

Revenons en arrière

par LE CHIEN DE GARDE

BONJOUR TOUTES LES STATIONS. ICI 28e ALPHA. Que savez-vous de la mise en conserve? Je ne parle pas de conserves de thon ou d'autres conserves alimentaires, mais plutôt de cette pratique ancienne et fort honorable qui consistait à mettre les choses de côté avant qu'on en ait besoin. C'est ce que je fais aujourd'hui. La rubrique numéro 7 est « mise en conserve », elle sera prête et attendra que le rédacteur en chef vienne la chercher à quelque date indéterminée.

Cela me permet de partir en vacances cet été le cœur en paix, du moins en ce qui concerne cette rubrique.

Le Lcol Wright qui travaille à notre atelier Plans et Doctrine m'a récemment envoyé, pour mon édification, l'histoire de la 2e Compagnie de prévôté. Il s'agit d'un texte de 37 pages: le coin des feuilles en est tout ratatiné et l'écriture fanée. Nous ne savons pas comment ce texte est arrivé à Montréal où Bernie Wright l'a découvert dans un vieux bureau, il y a plusieurs années. L'auteur de cette histoire note que la compagnie a été fondée en 1940, mais il ne commence son récit qu'en juin 1942, quelque temps avant le débarquement de Dieppe.

On rapporte que plusieurs sections de la police militaire ont participé au débarquement, et que la compagnie a subi de lourdes pertes, soit 65 % de ses membres. L'un de ces derniers était bien entendu le lieutenant Peter Oliver, que l'on commémore chaque année en attribuant le trophée Olivier à la meilleure recrue de la police militaire, à notre école de Borden. Ce ne fut pas le dernier à mourir parmi les membres de la compagnie, dont l'histoire illustre probablement le microcosme des compagnies qui formaient le corps de la police militaire durant la guerre.

À l'ère de la Charte des droits, l'histoire est vraiment cruelle dans sa façon de distinguer certains protagonistes qui se trouvent comme affichés au tableau des spécimens; néanmoins, j'ai envie de partager une ou deux de ces miniatures avec vous. Pour être juste, je ne citerai pas de noms. Compte tenu du passage du temps et de l'évolution des circonstances, cette histoire aurait pu se passer parmi les membres du CFM ou des FCE, quelque quarante ans plus tard. Je n'ai guère retouché la syntaxe du texte.

« 31 juillet 1944. Vu une bombe volante arriver du côté de la Manche. Résiste à notre tir anti-aérien, traverse en direction de la zone des Boches et résiste à leur tir anti-aérien, continue en pétaradant sur sa joyeuse lancée pour s'écraser quelque part en territoire français occupé par les Boches. Quelle guerre! M et O (deux membres de la police militaire) se sont saoûlés ce soir; champagne? calvados? vin rouge? De toute façon, ils étaient « partis », Le Cpl L les a ramenés au quartier général de la compagnie après avoir lutté avec M. M est un métis grand et fort qui, une fois saoûl, devient Indien à 100 %. Le Cpl L, de son côté, est un Irlandais grand et fort qui s'énerve facilement et, une fois énervé, devient très très furieux. Tandis que l'on délibérait au quartier général, le Cpl L a éclaté en disant « Si personne ne fait quelque chose pour me débarrasser de M, je vais tuer cet abruti »!

Le sergent major est alors parti et quand il est revenu plus tard il a déclaré « M est tombé par la fenêtre et on a dû l'emmener à l'hôpital ». Par la suite, la version de l'officier de division du quartier général fut la suivante « Quel sergent major! Il était là, face à cet Indien deux fois plus grand que lui, le cognant d'avant en arrière entre un mur de briques et un camion de trois tonnes. Il a fallu

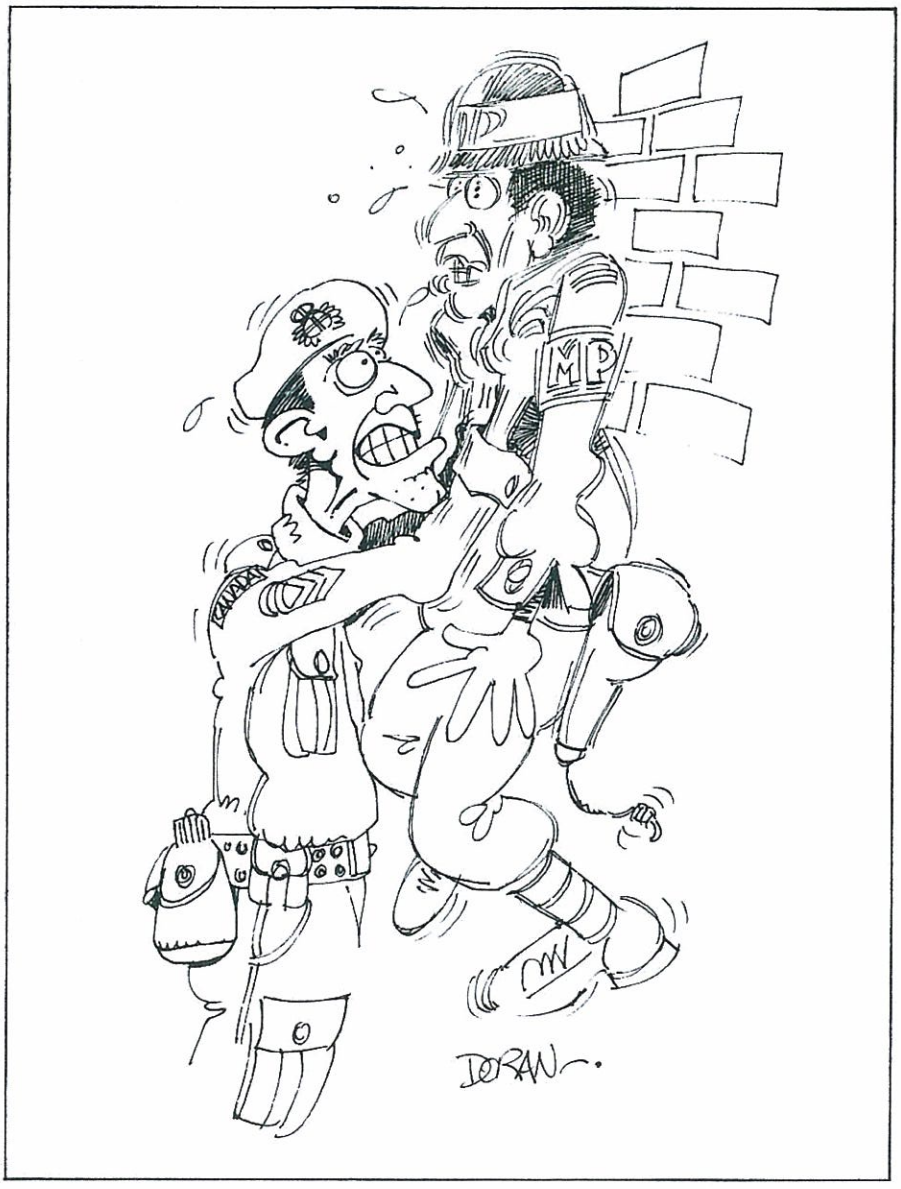

emmener l'Indien à l'hôpital, ce n'est pas étonnant. Dire qu'on prétend qu'il est tombé par la fenêtre, en voilà une bien bonne! Quel sergent major »!

La dysenterie était un problème constant et sérieux qui frappait sans distinction de grade et auquel nul n'échappait. On raconte dans l'histoire qu'un illuminé n'ayant pu baisser son pantalon assez vite dû en subir les conséquences, qui étaient prévisibles. On parle également à plusieurs reprises de tireurs isolés, de patrouilles antisubversion et de raids menés par la compagnie. Le plus mémorable de ces derniers fut mené par le Sgt M (un autre M) dont l'action mena à la capture de 20 « espions » dans la région d'Anvers. L'histoire se poursuit ainsi :

« Le Lcpl L avait abandonné ses fonctions d'escorte du général Foulkes. Foulkes et son groupe étaient isolés à Ostende par le feu de l'ennemi. Ils parvinrent à sortir dans des voitures blindées, mais comme ces voitures étaient pleines, le commandant ordonna à L de monter sur le côté d'une voiture, (mais) du côté opposé au danger. L protesta en faisant valoir que sa vie lui était chère et qu'il ne voyait aucune raison pour servir de cible aux Boches.

D'accord Lcpl L, je comprends votre instinct de conservation; mais maintenant, la technique consiste à déclarer que c'est le véhicule qui ne peut pas démarrer! Plus tard :

« Au cours des opérations vers Anvers, des troupes aéroportées ont été parachutées à Arnhem, mais au moins un planeur fut dévié de sa course et atterrit près d'un aiguilleur de la 2e Compagnie.

Là-bas, les parachutistes s'entassèrent tout hérissés de leurs armes et munitions, et se terrèrent dans une position de défense imprenable. L'aiguilleur leur fit des remontrances, mais ils avaient des ordres et étaient certains d'avoir atterri sur l'objectif; ils voulurent donc maintenir leur position avec une fermeté très militaire. Au bout de quelques heures qu'ils passèrent dans les tranchées à voir passer les véhicules de la 2e Division roulant vers Anvers, ils jugèrent qu'il était peut-être possible que l'histoire de l'aiguilleur fut vraisemblable! Ils déclarèrent que c'était là un grand jour, et s'en allèrent vers Gand pour célébrer leur victoire ».

Les parachutistes sont les mêmes partout dans le monde. Vous ne pouvez rien leur dire. La bataille d'Anvers

qui s'ensuivit fut étrange, c'est le moins qu'on puisse dire. Les troupes canadiennes se battirent dans les banlieues durant quelques heures, s'écartèrent de la ligne de feu et attrapèrent un train qui revenait vers le centre de la ville juste à temps pour le souper. L'histoire raconte que, dans l'intervalle, les Canadiens trouvèrent quand même le temps de dévaliser cinq banques. Il y eut donc beaucoup d'excitation parmi les membres de la police militaire :

« G s'avança dans le tunnel qui passait sous le chemin de fer, mais comme sa jeep émergeait de l'autre côté, elle fut saluée par une pluie de balles ennemies qui crépitaient et ricochaient partout dans le tunnel. À ce moment, les troupes canadiennes ouvrirent le feu derrière lui et il comprit brusquement qu'il était coincé en plein milieu. Les balles s'entrecroisaient et rebondissaient partout dans le tunnel tandis que G (et son ami) se collait contre les murs ».

Comme toute autre unité, la 2e Compagnie de prévôté était formée du mélange habituel de héros et de lâches; son histoire conjuge de façon intéressante l'humour et le drame. L'impression la plus durable qui s'en dégage est que c'était là une bien bonne compagnie. J'ai retrouvé un certain nombre de noms d'officiers et d'hommes qui reparurent dans les corps de la police militaire après la guerre, où ils servirent avec autant de mérite.

Voilà, j'ai appris certaines choses que j'ignorais au moment où je commençais à rédiger cet article. Si le rédacteur adjoint a bien coordonné tous les mécanismes, mon texte suivra une réimpression d'un article publié dans la gazette trimestrielle de la GRC, article intitulé *The Military Police at War: 2 Provost Corps in England and France 1942–45* (Édition Automne 86). L'auteur en était le Maj. Chris Forbes, MBE, qui avait été commandant de la 2e Compagnie pendant la guerre; il est maintenant à la retraite. Je suis vraiment très reconnaissant du fait que grâce à lui, à Bernie Wright et à la gazette trimestrielle, nous allons pouvoir partager la joie de lire ce rare petit trésor d'histoire. Pour moi c'est une bonne coincidence. Si quelqu'un a d'autres histoires ou souvenirs de sa compagnie à raconter, je serai heureux qu'il me le fasse savoir. En attendant, disons bravo à la 2e Compagnie de prévôté. LE 28e ALPHA VOUS SALUE.

Photo Souvenir

Après avoir raté le dernier numéro en raison de problèmes techniques, nous voici de retour. Vous pouvez voir ici une joyeuse équipe qui, selon le membre de l'APMC qui nous a fait parvenir la photo, venait tout juste d'écraser l'équipe de l'Armée de terre.

On se demande si Bill Woolley a joué au curling depuis.

Qui se souvient de ces visages?
Où . . . Quand . . .

Invitation du QG des prévôts britanniques à participer au Fonds

Thomas Communication Trust Concours de rédaction 1986–1987

Le 4 août 1985, la Police militaire royale créait un Fonds à la suite d'un don offert par le brigadier et Madame B. Thomas. Le Fonds, connu sous le nom de « Thomas Communication Trust », a pour but d'aider à rehausser le professionnalisme de tous les membres de la Prévôté, tant dans l'armée régulière que dans l'armée de réserve, en suscitant un débat sur le rôle présent et futur de la Police militaire royale et de la Police des services armés britanniques. Les intérêts réalisés avec les placements du Fonds serviront à décerner un prix en argent au gagnant d'un concours de rédaction.

Le premier concours du « Thomas Communication Trust » consiste en une composition sur l'un des sujets suivants:

a. « Le terrorisme international dépasse les frontières nationales ».

b. « Le rôle de l'agente de police militaire en l'an 2000 ».

c. « La technologie de l'information peut-elle compenser la pénurie d'agents de police militaire? »

Les compositions, d'une longueur de 3 000 à 5 000 mots, doivent parvenir au QG de la Prévôté (division de l'armée) *au plus tard le 31 août 1987*. À noter que les recherches et la rédaction doivent se faire durant les heures de loisir.

Les administrateurs du Fonds jugeront les compositions et annonceront les résultats du concours le 1er janvier 1988. Un prix de 200 £ sera décerné à l'auteur de la meilleure composition, laquelle paraîtra dans le Royal Military Police Journal. Le concours s'adresse à *tous* les corps de police militaire des pays membres de l'OTAN.

Voici le règlement du concours:

a. La composition doit être une réflexion personnelle du participant et normalement porter la mention « NON CLASSÉ ».

b. Le participant peut envoyer plus d'une composition.

c. La composition peut être rédigée dans n'importe quelle langue, du moment qu'une traduction anglaise dûment attestée l'accompagne.

d. Lors de la publication de la composition, les administrateurs pourront préciser le nombre (minimum et maximum) de mots permis.

e. Le participant doit présenter son travail en six exemplaires dactylographiés à double interligne sur un seul côté de la feuille. Il laissera une marge à gauche d'un pouce et demi.

f. Les pages devront être numérotées, puis agrafées ou attachées.

g. En cas de renvoi à un ouvrage, prière d'en indiquer la source en bas de page.

h. Les envois devront être adressés sous pli recommandé, sans indication du nom de l'expéditeur.

j. Chaque composition doit être identifiée par un nom d'emprunt ou un psydonyme qui figurera au haut de la première page ainsi que sur l'enveloppe d'envoi cachetée. L'enveloppe doit contenir, outre le nom et le rang du participant, l'adresse officielle de l'unité ou du corps d'armée dont il relève. (LE NOM DU PARTICIPANT NE DOIT PAS PARAÎTRE SUR LA COMPOSITION NI SUR AUCUN AUTRE DOCUMENT QUE CELUI INSÉRÉ DANS L'ENVELOPPE CACHETÉE.)

k. Les participants ayant déjà pris part à d'autres concours les années précédentes doivent écrire sous un pseudonyme différent pour chaque concours.

m. Les administrateurs du Fonds se réservent le droit d'écarter toute participation qui ne serait pas conforme au règlement du concours.

n. L'adresse postale est la suivante:

Headquarters Provost Marshal (Army)
EMPRESS STATE BUILDING
LILLIE ROAD
LONDON SW6 1TR
Tél.: 01-385 1244, poste 2790

Bonne chance!

Activités et Fait Saillants du Bureau

Passation du commandement du 2e Peloton de police militaire

Un événement d'une grande importance a eu lieu au 2e Peloton de police militaire le 4 juillet 1986. Le capitaine B.V. Porrior, CD, qui, jusqu'à récemment, était l'adjudant de l'ERSFC (école de la PM à la BFC Borden), a remplacé le major P.H. Jenkins, CD, qui est maintenant l'officier de sécurité de la BFC Halifax, au commandement du peloton.

Le major Jenkins vient de terminer une période de service de deux ans au sein du 2 PPM, auquel il a été affecté en août 1984. Quant au capt Porrior, il commence sa deuxième période de service au sein du peloton. À sa première affectation, il avait servi à titre d'officier des opérations et de commandant adjoint du peloton, avant d'être affecté à North Bay, au poste d'officier de sécurité de la base.

Deux gardes ont formé les rangs pour le défilé des forces de sécurité et de police de la base. Chacun se composait de vingt (20) policiers militaires et commissionnaires. Elles ont toutes deux lieu d'être fières d'elles-mêmes, car leur tenue a été exceptionnelle.

Les troupes ont été passées en revue par le bgén Corbould, commandant de la Force d'opérations spéciales, qui a également présidé la signature des documents de passation de commandement.

Le temps a été agréable, tant pour ceux qui ont pris part au défilé que pour les invités. La dague de la Force d'opérations spéciales a été présentée au major Jenkins, et, après le défilé, les participants et leurs invités sont passés au salon Feba où on leur a servi des rafraîchissements. Nous avons apprécié l'intérêt manifesté par nos invités et leurs savons gré d'être venus à la cérémonie.

Les membres du 2 PPM disent adieu au major Jenkins et souhaitent la bienvenue au capitaine Porrior.

par le lt D.J. Henderson

Le 2 PPM au défilé.

Le capt B.V. Porrior signe le certificat de passation de commandement en présence du bgén Corbould et du maj P.H. Jenkins.

Le bgén G.K. Corbould, commandant de la FOS, présente la dague de la FOS au maj P.H. Jenkins.

Tournoi de golf de la police militaire de l'ouest canadien

Adjudant J.R.P. Morin

Le 23 mai 1986, la section de la police militaire de la BFC Comox a été l'hôte du troisième tournoi annuel de golf de la police militaire de l'Ouest canadien. Le col Kadonoff, commandant de la Base, a accepté de donner le coup de départ et le capt Cossette, officier de la sécurité (Base), a fait fonction d'hôte officiel. Pas moins de 54 golfeurs ont pris part au tournoi; ils représentaient les BFC Comox, Esquimalt, Chilliwack, Cold Lake, Edmonton, ainsi que la SFC Inuvik et les UES Esquimalt et Vancouver. L'Association de la police militaire canadienne a fourni une aide financière de 150 $.

Les réjouissances ont commencé jeudi en soirée. Un bon nombre des participants étaient toutefois arrivés plus tôt pour profiter des attraits de la région et faire de la pêche. Ce fut l'occasion pour plusieurs de renouer avec de vieilles connaissances, de se faire des amis et de décider de la stratégie d'attaque du lendemain autour d'un verre. De toute évidence, les plans d'attaque de certains ont été longuement mûris, car on a vu des participants quitter le salon de la police militaire aux petites heures du matin, voire même juste avant le coup de départ du premier match.

A huit heures vendredi matin, le capt Ray Cossette a ouvert le tournoi, entouré d'un nombre important de golfeurs: il a réalisé ce que l'on a décrit par la suite comme une décoche « plutôt anémique ». C'était parti. Une fois disputés tous les matches, les participants se sont réunis au pavillon Beach autour d'un barbecue pour attendre la décision finale des juges et poursuivre la fête.

L'annonce tant attendue nous a appris que le trophée de la meilleure équipe avait été accordé à la BFC Chilliwack. Des prix individuels ont été remis au cpl Jean Charbonneau, de la BFC Comox, pour la plus faible marque brute, au cplc Gene Garrett, de la BFC Comox, pour la plus faible marque nette, au cpl Phil Grant, de la BFC Chilliwack, pour la décoche la plus longue et à un véritable novice, le cpl Scott Trapnell, de la BFC Comox, pour la décoche qui est arrivée la plus près du trou. Tous les membres de l'équipe de la BFC Comox ont fait remarquer avec modestie qu'ils ont remporté trois des quatre prix individuels et ce, en dépit du classement général de l'équipe.

Le cpl Grant — « Un seul? »

Le cpl Charbonneau — « Qu'il est difficile d'être humble. »

La BFC Chilliwack — « Nous aurions pu tout remporter. »

Le cpl Trapnell — « Un jeu d'enfant! »

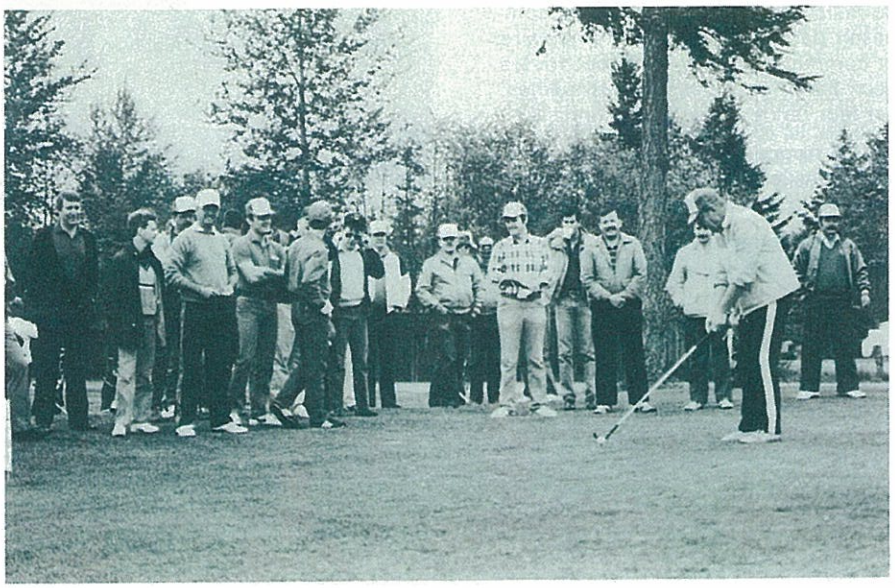

Il y a eu du plaisir à revendre. Tous les membres de la police militaire qui sont venus de l'extérieur ont exprimé leurs remerciements pour l'organisation efficace du tournoi et indiqué que la BFC Comox devrait songer à accueillir le tournoi de l'an prochain.

La section de la police militaire de la BFC Comox profite de l'occasion pour informer tous les membres de la police militaire de l'Ouest canadien qu'elle sera l'hôte du quatrième tournoi annuel de golf en mai 1987. Veillons à planifier l'événement pour en faire un autre succès retentissant.

4e Anniversaire de la direction de la sécurité

Célébré à l'ERSFC — 1986

Au cours de la fin de semaine du 26 au 28 septembre 1986, l'École du renseignement et de la sécurité des FC a été l'hôte des célébrations marquant le quatrième anniversaire de la Direction de la sécurité. Environ quatre-vingts personnes membres de la Direction assistaient aux festivités en provenance de toutes les régions du Canada et des FC en Europe. Parmi les invités de marque, signalons:

Le vice-amiral (à la retraite) J.A. FULTON, CMM, CD, commandant-colonel de la Direction de la sécurité.
Le colonel A.H. STEVENSON, CD, conseiller à la Direction de la sécurité et directeur de la sécurité; et
Le colonel B.C. HORSEMAN, CD, commandant adjoint de la BFC de Borden.

La fin de semaine de festivités a commencé officiellement par le traditionnel cocktail d'accueil au Thunderbird Centre de l'École, où de vieilles amitiés ont pu échanger sur leurs hauts faits de guerre. Tous les invités de marque étaient présents. D'après la vigueur et le flot des conversations, la soirée a été très chaleureuse. Comme pour les rencontres précédentes, on a bavardé jusqu'aux petites heures du matin et certains quittèrent dans un état qu'ils n'avaient certainement pas soupçonné au départ.

Le samedi matin, sous un ciel menaçant, les activités sportives se sont mises en branle: un tournoi de golf de neuf trous et une joute de balle-molle entre les sous-officiers et les officiers. Revoyons d'abord les points saillants du tournoi de golf.

En dépit du terrain détrempé et des menaces persistantes de pluie, de nombreux golfeurs armés de leur parapluie et de leur courage se sont pointés au lieu dit pour la compétition, qui a pu être menée à terme grâce à la collaboration pleine et entière de Dame nature. L'invité d'honneur, rejoint par le lieutenant-colonel Wells, commandant de l'ERSFC, jouèrent une partie en double, dont les résultats furent fort respectables . . . à ce qu'il paraît. Tout le monde s'est bien amusé. De nombreux petits incidents de parcours sont venus ajouter du piquant à la journée. Les gagnants sont:

Compte exact — cap. McLaughlan, agent de sécurité, BFC de Borden
Compte net — capitaine Schyf, ERSFC

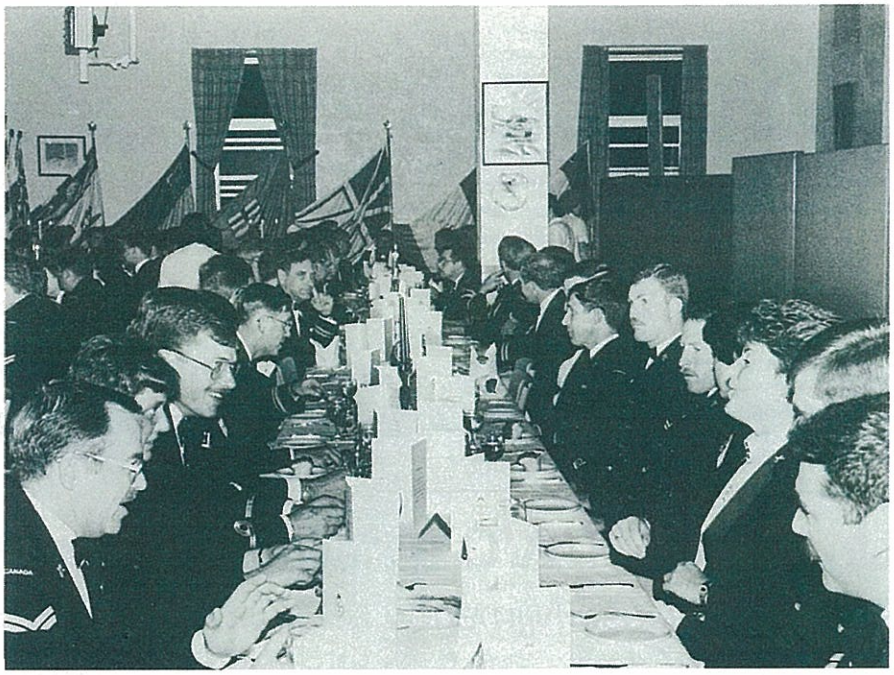

La troupe est prête pour les délices de la table.

Claqué le plus long — adjudant-chef Robichaud, FCLA
Coup le plus près du poteau — lieutenant-colonel Wells, commandant de l'ERSFC
Golfeur le plus honnête — major Ashton, FCE

Parlons maintenant de la partie de balle lente. Mais quelle partie! Malgré le changement à répétition des joueurs dans les rangs des sous-officiers qui a même permis à l'adjudant-chef Elliott d'accéder au premier but, les officiers ont réussi à tenir le haut du pavé tout au long des sept manches. En dépit des efforts louables déployés par les sous-officiers et du remplacement coup sur coup du lanceur, la partie s'est terminée au compte de 23 à 3 en faveur des officiers. Une douce revanche pour les officiers après quatre défaites consécutives en autant d'années.

Le samedi soir eut lieu le dîner anniversaire de la Direction de la sécurité (tous grades confondus). C'est le vice-amiral (à la retraite) Fulton qui était l'invité d'honneur. Les 188 membres et anciens membres de la Direction présents ont eu droit à un magnifique repas servi dans toutes les règles de l'art. Notre maître de cérémonie, l'adjudant-chef Elliott, a quand même réussi à maintenir l'ordre tout au long du dîner. Après le toast porté à la Reine et au succès des « marches » de la Direction, le vice-amiral (à la retraite) Fulton, dans son chaleureux discours, s'est dit impressionné des efforts fournis par la Direction pour nous aider le plus possible à faire face aux changements actuels. Il a également fait part publiquement de l'invitation acceptée par le colonel Stevenson pour assurer la participation de la Direction au grand déploiement naval de 1988. À la suite de quoi les participants sont passés au Thunderbird Centre pour la remise des prix par le lieutenant-colonel Wells (le nom des gagnants avait été annoncé par le vice-amiral (à la retraite) Fulton durant le dîner).

Le dimanche matin avait lieu l'événement le plus attendu de la fin de semaine: le petit déjeuner des éclopés, ainsi nommé en l'honneur de ceux qui supportent plutôt mal les lendemains de la veille. Après un petit déjeuner copieux et le mot d'adieu, les vieux amis se sont dit aurevoir avant de regagner leurs unités respectives.

À l'an prochain! SECURITAS!

Un excellent tournoi

La BFC de Cold Lake accueille le 5e Tournoi de golf annuel

Le Cinquième Tournoi de golf annuel de la Police militaire s'est déroulé au terrain de golf Palm Springs le 12 septembre 1986, à la base de Cold Lake. La veille, les participants ont pu se retrouver et faire de nouvelles connaissances dans une atmosphère très sympathique. Les participants, au nombre de 80, provenaient des bases de Moose Jaw, Calgary, Comox, Wainwright, Shilo, Edmonton (BFC, CD et UES) et de la SFC Dana. Les membres de la Gendarmerie royale du détachement de Grand Centre étaient de la partie, ainsi que de nombreux membres à la retraite et confrères de l'Armée de l'air américaine. Parmi les invités d'honneur, on comptait le commandant de la Base, le colonel Kinsman.

Chaque golfeur a obtenu un prix pour sa participation, alors qu'un trophée a été remis aux joueurs suivants en récompense de leur performance:

Compte exact — Bob Fairall (à la retraite)
Compte exact (2e) — Jean Charbonneau (BFC Comox)
Compte MP (bas) — Jean Charbonneau
Compte MP (bas) femmes — Joyce Pickett (BFC Cold Lake)
Compte net — Greg Rodgers (BFC Cold Lake)
Claqué le plus long — Bob Fairall
Coup le plus près du poteau — Al Hall (BFC Calgary)
Golfeur le plus honnête — Chris McGregor (BFC CD Edmonton)

Au nom de tous les participants au 5e Tournoi annuel, je remercie l'Association canadienne de la police militaire de sa grande générosité, ainsi que le caporal Greg Rodgers, le coordonnateur du tournoi, pour son excellent travail.

Au plaisir de vous revoir en 1987 pour la 6e édition du Tournoi.

Un autre BRAVO à notre Police militaire

704e Vierdaagse Nijmegen — (Nimègue) du 15 au 18 juillet 1986

par les cplc Harvey Schweitzman et Ed Marshall du 4 PPM

« Vous êtes venus, de tous les coins du monde, à Nimègue, pour prendre part à la 70e marche internationale de quatre jours. Je vous souhaite bonne chance et j'espère qu'il fera beau; et surtout, amusez-vous bien. » À ces mots, le 4 PPM devenait la première équipe de police militaire canadienne à participer à la marche de Vierdaagse (quatre jours), qui a lieu tous les ans à Nimègue, aux Pays-Bas. Il s'agit d'une épreuve ardue d'une durée de quatre jours pendant lesquels les participants parcourent une distance de 200 kilomètres à travers des régions qui sont parmi les plus pittoresques et les plus historiques du pays. C'est, parmi toutes les expériences qu'ils connaîtront au cours de leur carrière, une des plus intenses et une de celles qui leur apportent le plus de satisfaction.

La marche de Nimègue fut instituée en 1909 et conçue comme un exercice de conditionnement physique, et, sauf pendant les années de guerre, elle a été tenue tous les ans depuis. Cette année, a eu lieu la 70e marche de Vierdaagse et c'est la 25e fois que des contingents militaires y ont pris part. Bien que les participants soient censés parcourir 40 km par jour pendant quatre jours, les militaires couvrent en fait plus de 50 km par jour, et ce avec un sac de dix kg sur le dos, car ils doivent se rendre de leur camp, à Heumensoord, tout près de Nimègue, jusqu'au point de départ et puis revenir à leur camp une fois la marche terminée.

Avant la marche, 12 membres du 4 PPM, avec à leur tête le commandant du peloton, le capitaine T.C. Rogers, se sont soumis pendant six semaines à un entraînement intense et exténuant dirigé par le sgt Carl Mullin.

L'équipe du 4 PPM se composait de 11 marcheurs et d'un infirmier, le cpl Schatz, qui faisait aussi fonction de médecin de l'équipe.

Pour se remettre en forme, l'équipe a commencé par faire 20 km par jour, sans havresac militaire sur le dos. Au bout de quelques semaines, les marcheurs parcouraient, un havresac de 10 kg (22 libres) sur le dos, 35 km par jour dans des températures atteignant parfois 34° C. Cela peut paraître facile, mais plusieurs d'entre eux se sont trouvés au bord de l'éguisement à cause

L'équipe en mouvement. Des civils et des soldats hollandais marchent côte à côte avec les membres du contingent canadien pour les encourager.

de la chaleur et gravement atteints de déshydratation. Il suffit qu'une personne perde connaissance pour que le reste de l'équipe se rende compte que s'entraîner pour une marche n'est pas un exercice de tout repos. Il n'y a qu'à demander au cpl St. Croix, le commis en chef du 4 PPM. Il y avait des jours où, il se traînait jusqu'à son bureau, les pieds recouverts d'ampoules.

Même les épouses des marcheurs ont donné tout leur soutien à l'équipe. Lorsque leurs maris arrivaient à la maison, épuisés, à la fin de la journée, elles se montraient patientes et compréhensives des efforts qu'ils avaient dû fournir. Bon nombre d'entre elles sont vite devenues expertes à appliquer des compresses chaudes et à panser des pieds couverts d'ampoules.

« Il faut savoir dire AÏE, parfois » dit le cpl Shawn Doolan, résumant par là toutes les douleurs endurées et celles qui seront le lot de bon nombre d'entre nous et d'autres équipes militaires pendant bien des années à venir.

Jour 1, le 15 juillet 1986: il est 3 h 30 au camp Heumensoord, à Nimègue, aux Pays-Bas. Les membres du contingent du 4 PPM n'ont pas besoin de réveil, car ils sont impatients d'entreprendre la première étape de la marche de 4 jours. Les pieds recouverts de bandages, mais le coeur joyeux, les membres du contingent avancent dans la nuit calme vers la ligne de départ.

4 h 30: le moment du départ; 9 000 soldats de divers pays prennent position, prêts à entreprendre la rude épreuve qui les attend. Le capitaine T.C. Rogers et le 4 PPM sont les premiers à traverser la ligne de départ. En dépit de l'heure matinale, la foule aligne déjà les routes.

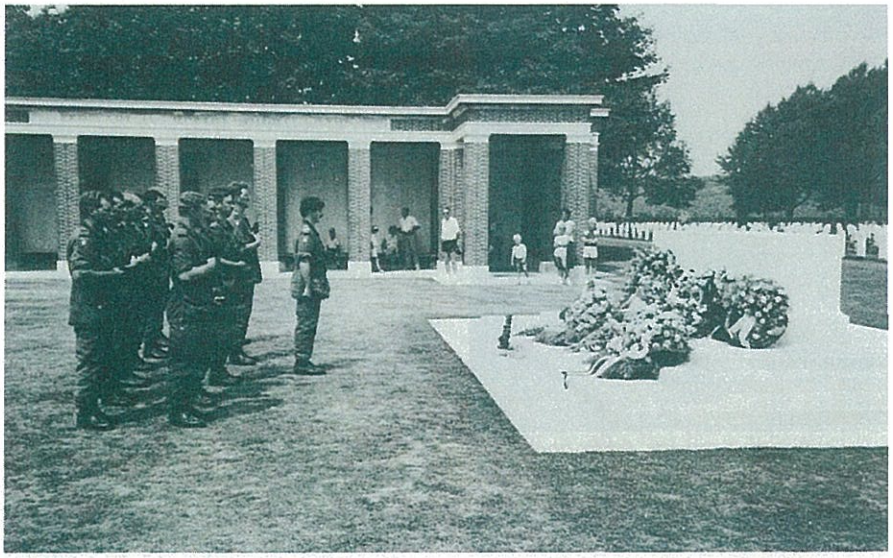

Le cimetière militaire canadien à Grosbeek. Les membres de l'équipe se recueillent en silence, la poitrine bombée et les yeux embués de larmes.

Les membres de l'équipe prennent un bref repos au bord d'un des nombreux canaux qui sillonnent le pays de Hollande

Nous sortons vite de la ville par le fameux pont de Nimègue (le pont sur le Waal) et nous voilà bientôt dans la campagne pittoresque de la Hollande. Au bout de 56 km, la première journée de marche se termine en plein midi. Le cpl Fred Haines traverse la ligne d'arrivée, portant le drapeau du Service de sécurité qui flotte au vent. Tous les participants se rendent compte en ce moment qu'il faudra plus que de la volonté et du courage pour terminer la course. Les marcheurs sont fatigués et accablés à la pensée des dures épreuves qui les attendent encore. Ils retournent à leurs tentes où ils prendront des bains de pieds et se feront soigner les ampoules qui les font souffrir.

Jour 2, à 3 h 30, il n'en va pas comme le premier jour: il faut cette fois des réveils-matin pour tirer du sommeil les marcheurs, dont l'entrain s'est quelque peu émoussé. Le cpl Norm Schatz travaille avec diligence et patience, perçant des ampoules et appliquant des pansements aux pieds des marcheurs afin que le contingent du 4 PPM se trouve au point de départ à 4 h 30. Le trajet, jusqu'à la ligne de départ est pénible: les marcheurs ont les pieds à vif et se ressentent encore des efforts fournis le jour précédent. Aujourd'hui, la route qu'ils suivent les mène en vue du château de Wijchen et traverse de nombreux villages et petites villes charmants des Pays-Bas.

Jour 3. Le troisième jour commence à peu près comme le jour précédent: les membres endoloris, les marcheurs se lèvent de leurs lits de camp pour affronter une autre journée éreintante. Les pieds sont en pire état encore que la veille mais c'est dans un esprit de camaraderie et avec beaucoup de coeur que le contingent du 4 PPM entreprend cette avant-dernière journée de marche. L'allure s'est ralentie, mais l'équipe marche avec détermination et fierté. Aujourd'hui, la route mène l'équipe au cimetière militaire canadien de Grosbeek, où les membres du 4 PPM se recueillent en silence et rendent hommage aux centaines de Canadiens qui sont tombés au champ d'honneur pendant la libération des Pays-Bas et qui ont trouvé leur dernière demeure en cette terre étrangère.

À huit kilomètres de la ligne d'arrivée, en cette troisième journée, les marcheurs sont encouragés par les habitants des villes qui acclament l'uniforme canadien et qui se mettent à

Pendant la halte du petit déjeuner, le cpl Norm Schatz s'apprête à percer une ampoule qu'a au pied le cpl Bill St. Croix, qui détourne les yeux, tandis que le cpl Herb Ten Pierik, assis, songe à l'étape suivante.

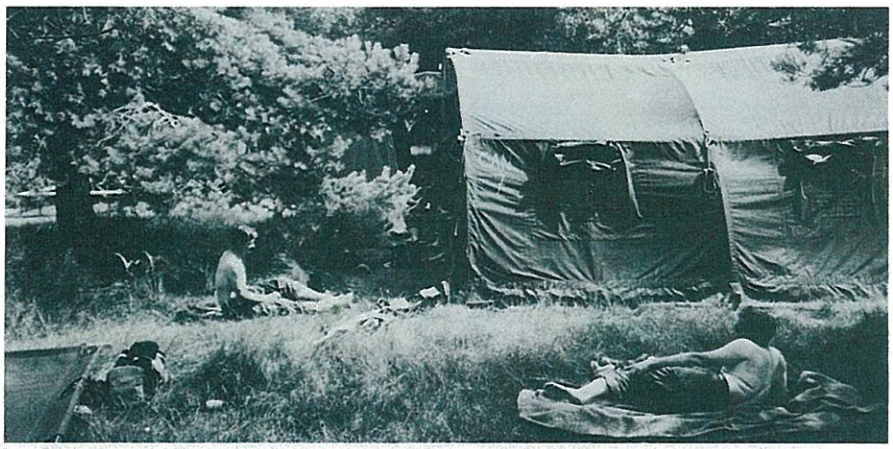

Le capt Rogers (à gauche) et le cpl Atherton (à droite) se relaxent après une journée de marche.

FÉLICITATIONS

Première rangée (de gauche à droite): les cpl Haines et Newman et le cpl Tait. Deuxième rangée: le capt Rogers, les cpl Berger, Doolan, Bennett, St. Croix et le cplc Ten Pierik. Dernière rangée: les cpl Schatz, Atherton et le cplc Marshall

marcher côte-à-côte avec l'équipe fatiguée.

Jour 4. C'est le dernier jour. De nouveau, les membres de l'équipe sont pleins d'entrain et dans les meilleures dispositions d'esprit: encore 40 km et tout sera fini, et nous aurons atteint notre objectif. Notre contingent traverse fièrement villes et villages, aux acclamations et aux encouragements des habitants et des spectateurs.

Pendant le « défilé de la victoire », dans les rues de Nimègue, les membres de notre contingent, jeunes et vieux, se rappellent la libération des Pays-Bas et le rôle joué par les soldats canadiens, et les larmes leur viennent aux yeux. En tant que membres des Forces armées du Canada, nous étions extrêmement fiers et nous nous sentions humbles devant l'accueil que nous faisaient les habitants de la ville. Tout à coup, nos pieds ne nous faisaient plus mal!!!

OBSERVATIONS DU COMMANDANT

C'est la première fois qu'une équipe de la Police militaire canadienne a participé à la marche de 4 jours (Vierdaagse) de Nimègue. L'épreuve a été rude, mentalement et physiquement, mais elle n'a pas été sans récompense, et l'effort fourni par chaque membre de l'équipe en a bien valu la peine.

Même si elle ne se composait que de 12 personnes, l'équipe était dès le début une équipe unie, et il a fallu que chaque membre du peloton apporte son concours. Qu'une unité comme le 4 PPM puisse s'entraîner, envoyer un groupe de 12 hommes participer à la marche de Nimègue et assurer en même temps le soutien de la Brigade, c'est là un accomplissement remarquable. Les membres du 4 PPM ont encore une fois montré de quel courage, de quelle détermination et de quelle force d'âme sont faits les PM. Chaque membre de l'équipe peut être fier du fait que c'est en équipe que nous avons participé à la marche et que c'est en équipe que nous l'avons finie. Je tiens à féliciter les 12 membres de l'équipe et le reste de l'unité ainsi que les familles qui nous ont accordé tout leur soutien. Vous avez également pris part à notre victoire, car sans votre soutien, nous n'aurions jamais pu accomplir cet exploit.

Questions d'Actualité

Les femmes dans les pelotons de police militaire

L'article suivant fut écrit par le Major Denis PELLETIER, Chef de la Sureté, BFC Montréal, alors qu'il était sur le cours avancé d'officier de Sécurité qui eu lieu à CFSIS en novembre-décembre 1985. La politique des Forces Canadiennes permet maintenant aux femmes PM 811 d'être membres d'un peloton de PM. Quoi qu'il en soit, l'article suivant est quand même valide, basé sur les études déjà complétées ainsi qu'aux observations effectuées face aux « attitudes » négatives qui se doivent d'être surmontées. ed.

INTRODUCTION

Dans les Forces canadiennes, il est actuellement interdit d'affecter des femmes à des occupations soi-disant de combat ou à des unités ou des métiers vaguement reliés au combat. Les femmes qui exercent le métier de PM 811 ne peuvent pas être employées dans les quatre pelotons de PM, ce qui est extrêmement injuste pour ces femmes qui n'ont donc pas l'occasion, à l'instar de leurs confrères masculins, de servir leur pays en temps de paix comme en temps de guerre.

Je suis convaincu que si les femmes avaient la même chance que les hommes d'être employées dans nos pelotons de PM, elles pourraient très bien servir les FC, l'armée et la Direction de la sécurité. Elles assureraient en outre aux commandants des unités de campagne la souplesse accrue dont bénéficie une unité de la PM, employant à la fois des hommes et des femmes. Dans le présent document, je me propose de démontrer que les femmes de la PM peuvent tout autant que les hommes fonctionner efficacement en campagne sans diminuer l'efficacité opérationnelle de l'unité.

HISTORIQUE ET TENDANCES

Les femmes ont joué un rôle dans notre grande histoire militaire canadienne. Bien qu'elles aient été confinées à certains emplois, au début de la Seconde Guerre mondiale, plus la guerre avançaient et plus on leur confiait des travaux techniques. Soixante-six des quatre-vingts métiers des forces aériennes étaient accessibles aux femmes. Dans l'armée de terre, elles servaient dans les régiments d'artillerie côtière, les unités antiaériennes et celles des transmissions. On retrouvait également des femmes dans les zones arrières des théâtres de guerre, comme en Italie et dans le nord-ouest de l'Europe. Elles ont aussi servi en Angleterre et aux États-Unis. En 1944, il y avait 33,000 femmes en uniforme: 6,000 dans la marine, 12,000 dans l'armée de terre et 15,000 dans l'aviation. Après le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, les femmes ont servi dans les réserves des trois armes et dans la force régulière où elles ont exercé différents métiers. De nos jours, il y a environ 7,000 femmes, soit 8.5% du personnel des Forces canadiennes dans 91 des 136 classifications et métiers.

En 1978, lorsqu'il promulgua la Loi canadienne sur les drois de la personne, le gouvernement canadien excluait l'emploi discriminatoire des femmes fondé exclusivement sur le sexe. Cette Loi a incité certaines militaires à demander une réaffectation dans des métiers, des classifications ou un milieu jusqu'alors interdit aux femmes. Devant le refus des FC d'accéder à leur demande, ces militaires féminins ont fait appel aux tribunaux canadiens et les FC on dû rajuster leur tir en permettant que les femmes soient affectées, pour une période d'essai, dans des unités de soutien au combat et des secteurs qui leur étaient jusque là interdits. L'expérience qu'on a appelée les essais SWINTER a été tentée dans les unités et les postes suivants:

a. 4e Bataillon des services et 4e Ambulance de campagne du 4e GBMC, en Allemagne;

b. HMCS Cormorant, un navire de soutien de plongée;

c. SFC Alert, un poste isolé des régions du Nord, autrefois accessible uniquement aux hommes;

d. des postes de pilotes et de navigateurs des escadrons de transport ou de recherche et sauvetage et des unités d'entraînement au vol.

Les femmes sont admises dans nos collèges militaires depuis 1978, et en septembre 1984, le premier contingent féminin, comptant 20 élèves-officiers, obtenait son diplôme du RMC. Il y a maintenant 176 femmes dans nos collèges militaires.

En 1978, les Forces canadiennes « légalisaient » la présence des femmes dans la Milice. Selon les principes directeurs du QGDN, « les femmes doivent figurer uniquement à l'effectif des unités d'appui tactique ou des unités de soutien au combat. Elles peuvent cependant être portées à l'effectif d'une unité de combat, mais seulement en temps de paix ». On peut donc assumer que du personnel féminin de la PM pourrait augmenter l'effectif des pelotons de PM de la Force régulière, en cas de mobilisation. Il y a actuellement 20 pelotons de PM dans la Milice et chacun a six postes, dont un de lieutenant qui pourraient être confiés indifféremment à des hommes ou à des femmes. Voilà un cas flagrant de discrimination à l'endroit du personnel féminin de la PM de la Force régulière, qui ne peut être affecté à nos pelotons alors que leurs consoeurs de la Milice peuvent non seulement être employées en campagne, en temps de paix, mais également dans un peloton de PM de la Force régulière, en temps de guerre.

Une majorité de Canadiens est en faveur de l'emploi des femmes au combat. Selon un récent sondage mené à l'été de 1985, 54 % des Canadiens sont pour l'accès des femmes aux unités de combat. Exception faite des personnes plus âgées qui se rappellent la dernière guerre, la proportion de personnes en faveur augmente. À l'occasion de ce sondage, la marge d'erreur était seulement de 4 %, 19 fois sur 20. Un sondage similaire réalisé en 1978 a révélé que la majorité des répondants étaient partisans de l'emploi des femmes dans les éléments de combat des trois armes, en dépit du fait qu'elles seraient alors exposées à être blessées, amenées en captivité et tuées.

Plus récemment, un comité de la Chambre des Communes soumettait son rapport final au Cabinet. Ce comité, établi en février 1985, était chargé de réviser toutes les lois et tous les programmes fédéraux pour s'assurer de leur conformité avec la section 15 de la Charte des droits et libertés. Son rapport contient des recommandations sur l'introduction des femmes dans

les éléments de combat des Forces armées.

Selon les études démographiques réalisées au Canada et dans bon nombre de pays occidentaux, le nombre de jeunes aptes au recrutement disponibles entre maintenant et la fin du siècle pourrait n'être pas suffisant pour rencontrer les besoins en dotation des Forces canadiennes. L'emploi des femmes dans des rôles non traditionnels atténuerait ce problème de dotation éventuel et semble donc inévitable.

Bon nombre des articles contenus dans les quatre conventions de Genève, dont le Canada est signataire, obligent les Forces canadiennes à traiter les prisonniers de guerre militaires et civils, les réfugiés, les blessés ou les malades en tenant compte de leur sexe. Toutes les femmes (militaires ou civiles) appartenant à l'une des catégories doivent être fouillées, s'il y a lieu, par des femmes soldats. En vertu de l'article 97 de la Convention III, les prisonnières qui se voient imposer des sanctions disciplinaires doivent être placées sous la surveillance immédiate de femmes. L'article 76 de la Convention IV stipule également que les détenues civiles doivent être surveillées par des femmes seulement.

Comme on peut le constater, d'après ce qui précède, les Forces canadiennes pourraient bien s'engager dans une étape révolutionnaire de leur histoire en permettant aux femmes de servir au combat. Dans les paragraphes suivants, je vous exposerai certains facteurs dont il faudra tenir compte avant que les femmes ne soient entièrement intégrées à ces éléments. Je vous entretiendrai également de nos obligations légales et je proposerai certains plans d'action qui pourraient être adoptés par la Direction de la sécurité en vue d'assurer l'intégration harmonieuse des femmes dans les pelotons de PM en campagne.

STÉRÉOTYPES ET PRÉJUGÉS

Les stéréotypes touchant les rôles de chaque sexe et les attitudes négatives au sujet des femmes et de leurs aptitudes contribuent à retarder l'intégration des femmes à des groupes de travail entièrement masculins. La recherche effectuée antérieurement a toutefois démontré que l'expérience du travail avec des femmes peut modifier la perception des hommes à leur égard.

Ces expériences ont permis de constater qu'après de longues périodes de travail continu en collaboration avec les femmes, les hommes les acceptaient comme des égales, et dans la majorité des cas, la présence des femmes a augmenté l'efficacité du groupe. Voici des remarques liées à certains stéréotypes typiques, que l'on entend souvent: « Mais, monsieur, où dormiront-elles en campagne? » ou « Est-ce qu'elles devront utiliser nos toilettes de campagne? » ou « Se doucheront-elles au même endroit que nous? ». Beaucoup d'hommes se considèrent comme les protecteurs des femmes, et dans leur optique, il est impensable de permettre qu'elles soient tuées ou violées ou qu'elles tombent aux mains de l'ennemi. Pour eux, ce serait non seulement violer le rôle des femmes, mais également celui de l'homme en tant que protecteur. Si les femmes peuvent prendre les armes, les hommes perdent une de leurs prérogatives. Une ambiance de respect professionnel mutuel est à la base d'une bonne relation de travail.

L'expérience a démontré que l'intégration des femmes aux unités de combat dépend pour une bonne part de la volonté des hommes à mettre les stéréotypes de côté lorsqu'ils transigent avec des femmes. Pour y arriver, il faudrait modifier légèrement nos programmes de formation des chefs afin de montrer aux hommes que les femmes, tout en étant différentes, doivent être traitées d'égal à égal. Il est temps que l'on cesse de juger un livre à sa couverture . . . Au cours des essais SWINTER (terre), un bon cours de formation des chefs a été élaboré pour faciliter la gestion des groupes mixtes de soldats.

ENDURANCE ET RÉSISTANCE PHYSIQUES

Au cours de l'exercice REFORGER 77, les Américains ont mené une étude afin d'évaluer l'effet de la présence de militaires féminins dans les unités d'appui tactique et de soutien au combat sur les capacités d'une unité à accomplir sa mission pendant de longues périodes de service en campagne. Cette étude a permis de conclure que la présence des femmes ne nuit ni au rendement ni aux capacités opérationnelles des unités, sauf dans les cas où l'endurance physique est un facteur déterminant. Bien que les différences qui existent au niveau des fonctions cardio-respiratoires des deux sexes aient un effet lorsqu'il s'agit d'accomplir une tâche exigeant de la résistance et de l'endurance, les recherches de l'armée américaine ont démontré que les « femmes possèdent suffisamment de résistance et d'endurance pour supporter une période prolongée de service en campagne. »

Le rendement des soldats féminins était affecté uniquement lorsque les tâches exigeaient de la force physique au niveau de la partie supérieure du tronc. Les chercheurs américains en sont venus à la conclusion que les femmes étaient capables de fournir un excellent rendement dans n'importe quel emploi ou spécialité d'appui tactique ou de soutien au combat n'exigeant pas une grande force physique. Ils ont donc recommandé d'établir des normes physiques pour chaque métier de sorte que les *hommes* et les femmes qui ne satisfont pas à ces normes ne soient pas affectés à ces métiers. Les chercheurs des Forces canadiennes ont également tiré les mêmes conclusions à l'occasion d'une recherche menée au sein du 4e Bataillon des Services et de la 4e Ambulance de Campagne, en vue d'évaluer les différences entre les deux sexes au niveau d'une unité de soutien au combat.

Il est clair que les femmes n'ont pas la même force physique et ne sont pas en mesure de fournir le même rendement que les hommes. Les Forces canadiennes pourraient faciliter l'intégration des femmes dans les unités de soutien au combat ou dans les métiers connexes en adoptant une épreuve de rendement fondée sur la capacité de chacun à soulever des charges. La USAF a institué un programme de recherche en vue d'élaborer une série d'épreuves qui seraient administrées au centre de recrutement. Appliqués dans les FC, ces tests permettraient aux recruteurs de mieux choisir les femmes à affecter à certains métiers de campagne exigeant fréquemment de la force physique au niveau de la partie supérieure du tronc. Chaque métier aurait ses normes qui pourraient même entraîner « l'élimination » de certains candidats masculins. Dans l'armée américaine, toute une série d'épreuves de sélection basées sur les aptitudes physiques ont été mises au point pour évaluer:

a. les capacités cardio-respiratoires;

b. la force statique maximale de trois groupes de muscles —
   (1) extenseurs de la jambe,
   (2) extenseurs du tronc,
   (3) fléchisseurs du bras de l'épaule; et

c. l'endurance musculaire —
   (1) du tronc, et
   (2) du bras, de l'épaule.

Pour la sélection des femmes dans certaines unités de soutien au combat et certains métiers connexes, les FC devront mettre au point des épreuves de sélection similaires. C'est en effet la seule façon de nous protéger contre les accusations de discrimination qui pourraient être portées contre nous en vertu

de la Loi canadienne sur les droits de la personne, si nous refusions d'engager une personne (homme ou femme) qui n'a pas réussi l'épreuve pour être admis au sein d'une unité de combat.

Une étude des FC axée sur certaines considérations médicales liées à l'emploi des femmes dans des classifications et des métiers auxquels elles n'ont pas accès pour le moment, a permis de conclure que les femmes peuvent satisfaire aux exigences du travail en milieu de combat, à condition d'être bien choisies et entraînées. À la suite de cette étude, on a conclu qu'il n'y a pas lieu d'interdire aux femmes, pour une raison purement médicale, l'accès à un métier ou à une classification; il suffit simplement de bien sélectionner les candidates. Il est intéressant de noter que l'étude a permis de conclure qu'il n'est pas nécessaire d'élaborer des critères de sélection spécifiques sur la taille, la force et l'endurance, dans le cas du métier PM 811.

RECHERCHE SUR LE CORPS DES MARINES DE L'ARMÉE AMÉRICAINE

Une étude réalisée en 1984 par le « Navy Personnel Research and Development Center » sur les militaires féminins engagés au cours du premier terme dans le Corps des Marines et employés dans divers métiers au sein des unités d'appui tactique et de soutien au combat, a permis de conclure que la présence des femmes dans le Corps des Marines, après deux ans, n'avait pas affecté l'efficacité opérationnelle de ces unités. Voici d'autres conclusions intéressantes qui ont été tirées de cette étude:

a. la majorité des stéréotypes négatifs au sujet des femmes ne sont pas fondés;

b. ces stéréotypes limitent l'efficacité des femmes;

c. il faudrait informer tous les militaires masculins, surtout les superviseurs, en vue d'abolir ces stéréotypes;

d. dans le contexte de la Police militaire, cette étude a montré que le rendement des femmes était supérieur à la moyenne; on en a conclu que les femmes sont un atout précieux compte tenu des besoins du Corps des Marines. En outre, dans la majorité des cas, les superviseurs n'ont signalé aucun changement d'attitude dû à la présence des femmes et lorsque des changements ont été notés, ils étaient plutôt positifs que négatifs;

e. les résultats négatifs obtenus dans ce contexte étaient directement liés aux facteurs suivants –
   (1) sélection inadéquate et entraînement insuffisant aux opérations en campagne,
   (2) les hommes connaissaient mal les femmes et refusaient de les accepter,
   (3) certains facteurs liés à l'organisation, par exemple, le manque de formation des chefs face aux groupes mixtes et le fait que les femmes soient considérées comme un objet de curiosité en période d'essai; et

f. la plus importante conclusion de cette étude était que les femmes n'exerçaient aucun effet défavorable sur le rendement opérationnel de l'unité.

ÉTUDE SUR L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE AMÉRICAINE

Cette étude a été réalisée en 1979 pour déterminer si les militaires féminins, en bonne condition physique, pouvaient atteindre la cadence de tir normale à l'aide des obusiers de 105 mm et de 155 mm. Des volontaires occupant des emplois administratifs dans l'armée américaine ont été entraînés aux techniques élémentaires du tir d'artillerie, qu'on leur a ensuite demandé d'appliquer en simulant des consignes de tir en milieu de combat.

Ces militaires féminins n'ont eu aucun problème à manipuler, à refouler à poste et à tirer des munitions de 105 mm, pesant chacune 33 livres. Même à l'occasion des changements d'équipes, on n'a observé aucune diminution du rendement du groupe. Au cours des essais de l'obusier de 155 mm effectués à l'aide du plateau régulier, toutes ont pu, deux par deux, soulever un projectile de 95 livres et le transporter de la pile de munitions jusqu'à l'obusier.

Deux tâches exigeant de la force physique, soit ouvrir la culasse et refouler à poste le projectile, n'ont posé aucun problème. Bien que cette étude ait été de portée très limitée, tous les militaires féminins ont atteint la cadence de tir exigée pour ces canons. Voilà qui en dit long sur ce que les femmes peuvent accomplir en campagne.

UNITÉS DE PM DE L'ARMÉE AMÉRICAINE

Au cours d'un important exercice de trois jours en campagne, on a procédé à une étude visant à évaluer la différence entre le rendement des groupes exclusivement masculins et celui des groupes mixtes. L'étude devait aussi déterminer si le rendement individuel des hommes différait de celui des femmes. Cette étude portait sur un grand nombre d'unités de l'importance d'une compagnie, dont une de la police militaire. Dans ces unités, les femmes représentaient de 15 à 35 % de l'effectif total de l'unité. Cette recherche a révélé que les militaires féminins *n'avaient pas* nui au rendement de l'unité au cours de ces exercices *intensifs*.

Une autre étude a été effectuée pendant BRAVE SHIELD, exercice de longue durée mené dans le désert. Cette étude a révélé que les soldats et superviseurs de sexe masculin ont bien accueilli les femmes dans leur milieu en tant que soldats et partenaires. En moyenne, dans des conditions désertiques où la chaleur est intense et les vents violents, les femmes se sont acquittées de leur fonctions aussi bien que les hommes. Ces deux études viennent renforcer mon opinion selon laquelle les femmes peuvent être intégrées dans un peloton opérationnel de police militaire sans que leur présence nuise à l'efficacité opérationnelle de ce dernier.

Un autre exemple illustrant les capacités des femmes dans la police militaire est le cas du sous-lieutenant Brenda Greenland, chef de peloton, affectée à la 66e Compagnie de police militaire; elle a été la première femme à fréquenter l'École française des commandos et à se voir décerner, le 24 mai 1984, un diplôme de cette école, des plus sévères. Quelqu'un a même tenu à son égard les propos suivants: « elle ne se contente pas de suivre ses troupes elle les dirige ». Le cours qu'elle a suivi vise à développer l'endurance physique des participants ainsi qu'un esprit de corps au sein de l'unité; physiquement, ce cours est épuisant; c'est en fait un des cours les plus difficiles à réussir. Elle a bien impressionné les Français. Et, comme a dit un officier français des relations publiques, "son rendement a largement dépassé nos attentes. Elle a créé un précédent: les femmes officiers françaises sont maintenant admissibles à l'Académie militaire St-Cyr. C'est un exemple à suivre pour ces dernières. Ce cas, bien qu'isolé, prouve une fois de plus que les femmes peuvent faire preuve d'une très grande endurance et résistance, ce qui justifie leur présence au sein de toute équipe de combat et particulièrement dans une unité de police militaire.

Dans une entrevue qu'il a accordée au magazine américain *Stars and Stripes*, alors qu'il était de passage en Europe, le colonel Cadoria, comman-

dant de la 1ère Région CIDC, a fait les commentaires suivants au sujet de l'importance des femmes dans la police militaire: « Si les femmes étaient retirées des unités de défense aérienne et de police militaire en temps de guerre, la mission en souffrirait ». Dans le même article, un sergent retraité ayant servi au Viêt-nam cite la guerre du Viêt-nam comme exemple démontrant que les femmes supportent le stress lié au combat. « Il n'y a pas de front au Viêt-nam, dit-il, et certaines femmes se sont fort bien comportées face à l'ennemi ».

ESSAIS SWINTER (TERRE)

De 1980 à 1985, deux expériences ont été menées dans deux unités de soutien au combat du 4 GBC, soit le 4e Bataillon des services de la 4e Ambulance de campagne. Ces essais avaient pour objet de déterminer si la présence des femmes influait sur l'efficacité opérationnelle de ces unités. Résultat, leur présence n'a pas réduit l'efficacité opérationnelle de ces unités de combat.

Bien entendu, certains problèmes se sont posés pendant ces essais. Les chercheurs des FC sont arrivés à la conclusion que ces problèmes découlaient des facteurs suivants:

a. les femmes n'avaient pas reçu de formation dans le domaine de la guerre continentale et se trouvaient donc désavantagées dès le début des essais;

b. les hommes ont une réticence naturelle à voir les femmes occuper des posts de combat;

c. le superviseur ne connaissait pas les styles de leadership requis pour diriger un groupe mixte;

d. l'efficacité des femmes a été moindre parce qu'elles étaient le centre d'attention;

e. les superviseurs masculins devaient fournir de fréquents rapports sur les progrès réalisés par les femmes; ils avaient donc une charge de travail supplémentaire et l'évaluation elle-même causait un stress additionnel aux femmes.

Néanmoins, tous les commandants ayant servi au sein de ces deux unités pendant les quatres années qu'a duré l'essai conviennent que la présence des femmes dans leur unité n'a pas nui à l'efficacité opérationnelle. Il convient également de souligner que le principal objectif de ces essais était de déterminer si la présence des femmes avait un effet sur le fonctionnement des unités.

Voici les recommandations formulées par l'Unité des Recherches psychotechniques des Forces canadiennes suite à l'essai SWINTER:

a. la possibilité que les femmes militaires remplissent des tâches de combat doit être officiellement définie;

b. si les femmes sont, au même titre que les hommes, susceptibles de remplir des tâches de combat, les affectations régulières de femmes militaires à des unités terrestres devraient en tenir compte. Cela démontrerait le rôle intégral de la femme militaire dans les FC et permettrait aux hommes et aux femmes d'apprendre à bien travailler ensemble dans des conditions où les femmes ne sont pas « à l'essai »;

c. les chefs de groupes mixtes doivent suivre un entraînement particulier en leadership concernant les stéréotypes et leur influence négative sur le rendement au travail. Un tel programme a été élaboré et mis à l'épreuve pendant l'essai SWINTER (Terre);

d. la publicité des FC sur le recrutement devrait faire ressortir que la possibilité que certaines femmes occupent des postes est bien comprise. Les femmes peu intéressées à ce genre d'emploi peuvent alors rayer les FC de leur carnet;

e. les FC doivent établir des normes de sélection réalistes pour tous les métiers en ce qui a trait aux aptitudes physiques;

f. une période supplémentaire d'entraînement physique et dans le milieu ambiant peut s'avérer nécessaire tant pour les hommes que pour les femmes.

CONCLUSION

Les femmes dans les Forces canadiennes, en général, et celles qui remplissent des rôles non traditionnels et servent dans divers éléments, en particulier, ne seront pas en mesure de démontrer pleinement leurs capacités tant que les attitudes, préjugés et stéréotypes fortement ancrés subsisteront.

Cette étude a montré que les femmes militaires et en particulier les femmes dans la police militaire peuvent être intégrées dans nos quatre pelotons de PM sans que leur présence nuise à l'efficacité opérationnelle de ces unités de combat. Le principal obstacle à la pleine intégration des femmes dans les FC, c'est nous, les hommes. Si nous adoptons une attitude positive et permettons aux femmes de servir pleinement leur patrie, je suis convaincu que celles dans la police militaire peuvent être employées efficacement dans nos pelotons de campagne au Canada et outre-mer, et ce pour le mieux-être de la Division de la sécurité et des FC.

Le major P.D. Pelletier

DE: L'Ambassade du Canada à Moscou, U.R.S.S.

Par le Caporal Pelletier

Au cours du mois de mars 1985, nous nous réunissions tous en compagnie de nos épouses au QGDN à Ottawa afin d'être renseignés au sujet de notre prochaine affectation à l'Ambassade du Canada à Moscou, U.R.S.S. Sachant que nous étions les premiers PM 811 à être affectés à ce poste en tant que Gardes de sécurité, nous étions tous gonflés à bloc et prêts à relever le défi. Donc, après trois (3) semaines d'information et de divers cours nécessaires en vue de cette mutation, nous sommes tous retournés à nos bases respectives en attente de la date fatidique.

C'est ainsi qu'après de longs mois d'attente et de préparation, accompagnés de nos familles, nous nous sommes finalement envolés en deux (2) différents groupes, en direction de Moscou, via Londres, où nous avons passé une nuit. Le premier groupe, composé du Sgt Boulet et des Cpls Pelletier et Labrie, arrivait au début de juillet 1985 tandis que le CplC Mallard et les Cpls Ebel et Bryan nous rejoignaient au début d'août 1985. À noter que le Cpl Ebel a malheureusement dû nous quitter au mois de janvier 1986 et a été remplacé par le Cpl Cabana qui a été parachuté sur le toit de l'Ambassade au mois de mars 1986.

Depuis notre arrivée à Moscou, beaucoup de changements ont eu lieu à l'Ambassade, le plus important étant sans doute la construction d'un nouveau bureau utilisé par le garde en devoir. Nous avons également dû nous adapter à travailler avec des civils — mais on peut se demander pour qui cela a été le plus difficile, pour eux ou pour nous? Bien que notre façon de vivre ait radicalement changé, nous nous sommes tous rapidement adaptés à notre nouveau milieu, tout particulièrement nos épouses qui réussissent à mettre en évidence leurs talents culinaires en dépit de moyens limités. Une grande partie de notre nourriture nous parvient de la Finlande et du Danemark, quoique nous ayons accès à une petite « épicerie » réservée uniquement au personnel du corps diplomatique. Nous avons également le privilège de commander des articles hors taxe en provenance de divers pays. Le Cpl Labrie s'est d'ailleurs procuré tellement d'appareils qu'il songe sérieusement à ouvrir un magasin Radio Shack lors de son retour au Canada. Croyez-le ou non, le Cpl Mallard conduit maintenant une Mercedes 200! Tout ce qui lui manque, c'est un gros cigare . . .

Comme vous devez vous en douter, le personnel de l'Ambassade, composé d'une cinquantaine d'employés, y compris les six (6) PM 811 et cinq (5) attachés militaires, forme une petite communauté très liée. Les réceptions se suivent mais ne se ressemblent nécessairement pas. Le vendredi soir, nous nous retrouvons tous à notre Club, situé au sous-sol de l'Ambasade. Le Club canadien est également ouvert à certains autres membres du personnel diplomatique à Moscou, ce qui nous permet de rencontrer des personnes de diverses nationalités. De plus, étant donné le choix limité des programmes télévisés et la barrière de la langue, l'Ambassade possède un volumineux Club vidéo de plus de 500 cassettes.

Durant les longs mois d'hiver, plusieurs Ambassades forment des équipes de ballon-balai afin de disputer des rencontres amicales. Ce sport, très différent de celui pratiqué au Canada (petite balle et petit balai d'environ trois (3) pieds dont l'extrémité est recourbée), constitue un événement majeur au sein de la communauté diplomatique à Moscou. Je passerai sous silence les résultats de notre équipe l'hiver dernier car nous considérons qu'il s'agissait d'une période d'adaptation et nous n'étions pas encore en mesure de jouer à la hauteur de notre talent.

Il y aurait beaucoup de choses à ajouter, comme par exemple les attentes interminables en queue afin de se procurer un pain, un métro de toute beauté mais très achalandé, l'équipement de déneigement qui ressemble étrangement aux machines utilisées au Canada pour faire le foin, les policiers que l'on retrouve à toutes les intersections majeures (impossible de commettre une infraction sans se faire voir), la façon de conduire très spéciale des Soviétiques (parlez-en aux piétons), etc., etc.

Je ne saurais terminer sans mentionner que ces deux (2) années auront été très enrichissantes, à tous points de vue, et qu'aucun d'entre nous ne regrettera cette mutation, quoique le luxe canadien nous manque parfois (c'est pour cela qu'on a des primes d'éloignement). Entendons-nous bien, nous ne regrettons rien mais le retour au Canada sera grandement apprécié.

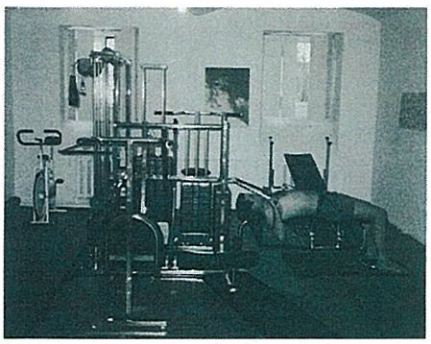

Salle d'haltérophilie de l'Ambassade. Pour le « but » de la photo, le Cpl CABANA s'est plié aux exigences du photographe.

(Rangée arrière de gauche à droite) Sgt BOULET, Cpl PELLETIER, Cpl LABRIE. (À l'avant) CplC MALLARD, Cpl BRYAN, Cpl CABANA. À l'arrière plan à gauche, on peut apercevoir l'office du Garde en devoir et à droite complètement, le guichet de la réceptioniste soviétique.

Scène quotidienne à Moscou. Ici, des soviétiques font la queue pour obtenir des oranges.

L'Ambassade du Canada.

La Place rouge. Au centre on aperçoit la cathédrale St-Basil et légèrement à droite, la tombe de Lenin.

Officiers de la Royal Military Police qui ont fait un stage au Canada

Que sont-ils devenus?

N.D.T. : On constatera que plusieurs termes ou expressions employés dans le présent article n'ont pas été traduits. Il ne s'agit ni d'une erreur ni d'une omission; ces termes n'ont tout simplement pas d'équivalent français officiel dans ce contexte.

1962-1964 : Lt Col B.A. Gait, DSO, DCM

- Staff College
- GSO2 (Int) SMIU Malaysia
- OC 158 Pro Coy RMP (Bulford)
- Adjt RMPTC
- DAAG Org HQ Strategic Command
- 21C 1 RMP (Irlande du Nord)/DAPM Ops
- DAPM ANZUK Support Group
- CO 2 RMP (Berlin) (Obtient le DSO)
- National Defence College
- Assistant Provost Marshal (South)

Le lieutenant-colonel Gait s'est retiré des Forces britanniques en 1979 et est aujourd'hui responsable des carrières militaires à Liverpool. Voici son adresse actuelle : Broncoed Ucha Farm, Nercwys, Near Mold, Clywd, Wales.

1964-1966 : Capt B. Simpson

- Le capitaine Simpson s'est joint aux Forces canadiennes.

1966-1968 : Lt Col J.P. Curtin

1968-1969 : OC 160 Pro Coy (Aldershot)

1970-1971 : OC 3 Air Portable Bde Pro Unit/21C 3 Div Pro Coy/PM AMF(L) (Tidworth)

1971-1974 : OC Hong Kong Pro Coy

1974-1976 : DAPM HQ 3 Div (Bulford)

1976-1978 : SO2 Provost HQ (Irlande du Nord)

1978 : Instructeur-chef RMPTC

1978-1980 : Assistant Provost Marshal SEDIST (Aldershot)

1980-1983 : Assistant Provost Marshal Rhein Area (Dusseldorf)

1983-1985 : CO 1 Regt RMP (Irlande du Nord)

Le lieutenant-colonel Curtin est présentement commandant du RMPTC.

1968-1970 : Lt Col R.E. Bland

- OC 11 Arm'd Bde Pro Unit
- GSO3 HQ 11 Arm'd Bde
- Staff College
- DAA & QMG Q (Opt and Plans) MOD
- OC 101 Pro Coy (Dusseldorf)
- Assistant Provost Marshal (Irlande du Nord)/CO 1 RMP
- QG SHAPE (Officier de la sécurité) SO1
- Assistant Provost Marshal (South)

Le lieutenant-colonel Bland a récemment été sélectionné en vue d'une promotion au grade de colonel.

1970-1972 : Maj N.C. Crew

- Adjt 1 RMP (Irlande du Nord)
- Staff College
- GSO2 IE (A) 1
- OC 115 Pro Coy (Werl)
- DAAG HQ PM(A) MOD

Le major Crews a pris sa retraite des Forces britanniques vers 1980, pour fonder sa propre entreprise de sécurité et de protection rapprochée. Voici son adresse actuelle : Rambler Cottage, High St, High Bickington, North Devon.

1972-1974 : Maj J.T. Henwood

- Adjt RMPTC
- OC 113 Pro Coy (Munster)
- DAPM Legal Affairs (Irlande du Nord)
- OC 160 Pro Coy (Aldershot)

Le major Henwood a pris sa retraite vers 1982, et son adresse actuelle est : 11 Church St, Barford, Warwick, CV35 3EN.

1974-1976 : Maj D.E. Joyce

- 21C 179 Pro Coy (Irlande du Nord)
- Hong Kong Pro Coy
- OC R & D Wing — RMPTC
- OC ITW — RMPTC
- OC Londist Pro Coy

Le major Joyce a quitté la RMP pour travailler au service de la sécurité de la société British Airways. Son adresse actuelle est : 2 Tiger Eye Clos, Woose Hill, Wockingham, Berkshire.

1976-1977 : Maj T.R. Bright

- Staff Officer HQ PM(A) MOD
- OC 227 Pro Coy/DAPM CFC (Chypre)

Le major Bright a pris sa retraite en 1983, mais s'est rengagé dans l'Armée (le *Royal Pioneer Corps*) après une tentative infructueuse dans le secteur civil. Son adresse actuelle est : 1 PLSU, BFPO 40.

1977-1979 : Maj J.R. Blackford

- OC 87 Sect SIB RMP (BAOR)
- OC 176 Pro Coy (Irlande du Nord)

Le major Blackford devrait bientôt être nommé OC Western Region/21C SIB RMP (BAOR).

1979-1981 : Maj A.F. Pangborn

- OC 160 Pro Coy (Aldershot)

Le major Pangborn a pris sa retraite en 1986. Son adresse actuelle est : 9 Red Crest Gardens, Camberley, Surrey, GU15 2DU.

1981-1984 : Capt G.E.J. Pangborn

- PSO 252 Pro Coy RMP(V)

Le capt Pangborn est à la retraite depuis 1985 et travaille aujourd'hui pour une entreprise de sécurité de la région de Reading. Sa dernière adresse connue est : 43 Blenheim Park, Aldershot, Hants.

1984-1986 : Maj J.S. Dawson

Le major Dawson a récemment été affecté au 2 Regt, à Berlin.

Des membres des Forces canadiennes font partie du
choeur de la police allemande de Lahr

Major J. McQuarrie, détachement européen de l'Unité des enquêtes spéciales

Le choeur de la police allemande de Lahr, dont je fais partie, a été formé en janvier 1985 : c'est le dernier-né de la cinquantaine de choeurs de police de la République fédérale d'Allemagne. Nous devons son existence au chef de police (EPHK) Hubert Parusel, qui est de fait la force motrice de nos succès. Nous avons déjà donné deux concerts pour la Sudwestfunk, la radio d'État de la RFA, enregistrés en direct devant un auditoire. Il est intéressant de signaler que M. Parusel a un très bon ami qui pourrait être le meilleur trompettiste au monde. En effet, le *New York Times* affirme que M. Walter Scholz est à la trompette ce qu'est Franz Beckenbauer au football européen (pour ceux qui l'ignorent, Beckenbauer est probablement le meilleur joueur de football de tous les temps; c'est aujourd'hui l'entraîneur de l'équipe nationale ouest-allemande — un personnage légendaire de son vivant).

Le choeur est aussi unique en ce sens qu'il compte des Canadiens parmi ses membres. Ce sont nommément votre humble serviteur, l'unique officier de sécurité, le maj Bob Risch, aûmonier de la base de Lahr, le cdr Bruce Marshall, médecin adjoint du commandement du QG des FCE, le capt Phil Anido, du Bureau d'information du MDN, le lt Keith Moody, du 4e Régiment de génie, et Jeff Sawchuck, de l'Économat. Nous sommes secondés avec brio par M. John Huggins, le cornemuseur que vous pouvez apercevoir sur la photo qui a été prise dans la Stiftskirche (chapelle protestante). Il est probable que deux autres Canadiens se joindront à nous sous peu. Notre directeur est M. Kurt Erkes, un musicien, choriste et professeur de musique accompli. Nous donnerons notre prochain concert au Casino de Baden-Baden en octobre, et il est question d'une parution à la télévision nationale en 1987.

Le choeur de la police allemande dans la Stiftskirche (chapelle protestante) de Lahr après le concert du 23 mars 1986

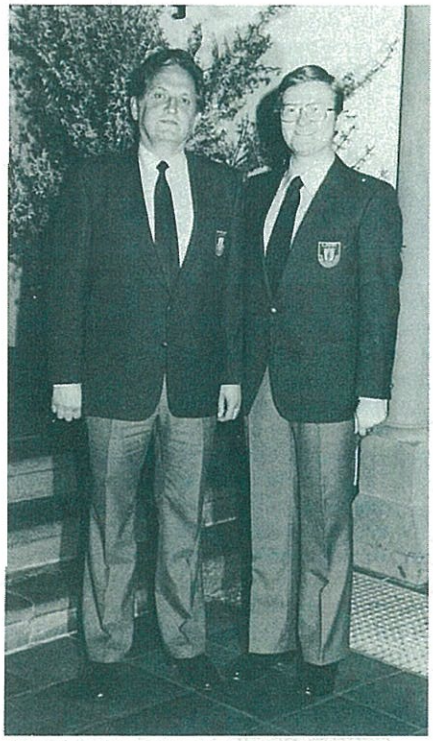

Le chef de police (EPHK) Hubert Parusel et le major John McQuarrie, détachement européen de l'UES.

Des fonctions pas comme les autres à la Police militaire
Ambassade du Canada à Prague (Tchécoslovaquie)

par le sergent Mark Simpson

Les gens en général pensent que les conditions de vie et de travail dans les ambassades du Canada des pays de l'Est se valent toutes. Or c'est loin d'être le cas. Je vous fait part ici de mon expérience, qui n'est pas forcément celle vécue par mes confrères basés à Varsovie, Moscou, Budapest, Bucarest, Belgrade et même Paris.

Voici le nom des gardes de sécurité de la Police militaire en poste à Prague ces dernières années :

1983-1985

Adjudant Gary Lupkoski — UES de Halifax
Caporal-chef Dave Goguen — BFC de North Bay
Caporal-chef Gilles Girard — BFC de Chatham
Caporal-chef Damion Bray — BFC de Cornwallis
Caporal Alain Leclerc — BFC de Bagotville

1985-1987

Sergent Mark Simpson — anc. BFC d'Esquimalt
Caporal-chef Jacques-André Théroux — anc. de Québec
Caporal-chef Bruce Squires — anc. BFC de Gander
Caporal Ivan Rice — anc. BFC de Cornwallis
Caporal Bernie Caron — anc. BFC de Borden

Comme vous l'avez sans doute remarqué, nous sommes ici depuis plus d'un an, si bien qu'il faut déjà penser au retour. Cependant, tous les membres ont demandé une prolongation, estimant que deux années ne suffisent pas pour pouvoir voir et faire tout ce qui nous intéresse.

Prague représente probablement, après Budapest, la meilleure affectation de tout le Bloc de l'Est. Nous nous trouvons seulement à trois heures de l'Allemagne ou de Vienne et à sept heures de la base canadienne de Baden/Lahr. N'oublions pas toutefois qu'on peut nous y interdire l'accès si la situation politique le commande.

Vous devez sans doute vous demander à quoi peut bien ressembler la vie aux Affaires extérieures et en quoi consiste au juste notre travail. En fait, c'est un peu comme une station de radar où chacun se connaît et où tout le monde forme en quelque sorte une petite famille. Comme dans une station de radar, la Police militaire y joue un rôle très important au point de vue de l'efficacité et de l'atmosphère de travail. Ceux qui ont déjà travaillé dans une station de radar savent bien ce que je veux dire. Ici, tout ce qu'on fait a des répercussions sur les échanges commerciaux, sur l'Ambassade elle-même et sur le Canada tout entier. On se trouve à représenter notre pays, ce qui n'est pas rien. Il est difficile de s'adapter au mode de vie de l'ambassade; comme il n'existe pas de cours pour nous enseigner les règles du protocole et de l'étiquette, il faut les apprendre vite. J'ai assisté à plus de réceptions et de cocktails dans ma première année de service que dans toute ma carrière de militaire. C'est toute une adaptation, je vous assure, mais il faut passer par là.

Une affectation dans une ambassade s'apparente un peu au travail qui nous attend au QG de la Défense nationale, à Carp ou encore dans les anciennes stations de recherches nucléaires : peu de choses concrètes à faire et pas très formateur intellectuellement. Pour bien du monde, il n'y a rien de pire que le travail d'un agent de sécurité, mais pour nous, la sécurité demeure l'une des tâches les plus importantes. En plus de veiller à la sécurité des gens, à Prague comme ailleurs j'imagine, la Police militaire se livre à de nombreuses autres tâches qui n'ont rien à voir avec la sécurité, histoire de se tenir occupée pour que le temps passe plus vite. Notre première année a passé comme s'il s'était agi de deux ou trois mois : une affectation de deux ans, c'est donc très court. Les quarts de travail de chaque GSPM sont un sujet très délicat; pour ne pas envenimer le débat, je dirai seulement qu'ici nous travaillons deux jours, deux nuits, à raison de douze heures par quart. En cas de congé, c'est le sergent qui nous remplace. Pour ce qui est du travail en tant que tel, on a déjà une idée dès la fin du premier quart de ce qui nous attend pour les deux prochaines années. Ça nous permet bien sûr de lire de long en large les IPO du GSPM et les directives du Manuel de sécurité des affaires extérieures. Comme je l'ai dit plus haut, ce n'est pas de la haute voltige intellectuelle.

« Tu y trouves satisfaction dans la mesure où tu t'impliques », selon le mot de Gary Lupkoski. On ne peut pas mieux dire. Si le nouveau venu voit dans son affectation un réel défi et qu'il est résolu à le relever, il ne sera pas déçu. S'il montre aux employés de l'ambassade qu'il est là pour leur rendre service, il verra que ces gens-là sont très réceptifs. C'est du monde bien spécial, mais d'après mon expérience, ils s'avèrent d'excellents camarades de travail.

Le grand avantage d'être posté ici — à proximité de l'Ouest — c'est de pouvoir voyager en Europe. Au cours de la première année, avec ma famille, j'ai fait l'Autriche, l'Allemagne, l'Italie, la Suisse, la France, le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne de l'Est, Saint-Marin et Berlin. Grâce aux allocations pour voyages de vacances, on peut une fois l'an se rendre chez soi au Canada à partir de Prague — l'aller-retour en avion étant défrayé par la Défense nationale, en vertu de la clause 205-5 des OAFC (la Bible pour ceux qui désirent une affectation à l'étranger). On peut aussi choisir n'importe quelle destination dans le monde et déduire du coût du billet le tarif aller-retour Prague-Ottawa. Jusqu'ici, mes collègues et moi sommes allés aux endroits suivants :

Simpson	— Seychelles (océan Indien) via Londres
Théroux	— Bangkok, Hong Kong, Tokyo
Squires	— Australie via Londres
Caron	— Seychelles via l'Angleterre
Rice	— Rome, Lisbonne et Écosse

Si vous rêvez depuis toujours de destinations exotiques pas trop coûteuses, ce programme d'allocations est extrêmement avantageux.

Malgré cela, tout n'est pas rose ici. Par exemple, certains aliments de base auxquels nous sommes habitués depuis toujours ne sont tout simplement pas disponibles à Prague. On s'y fait après un certain temps et on se met à acheter à la tchèque. À mon avis, leur jambon, la crème sure, le fromage et le poulet sont les meilleurs au monde, sans parler de cette boisson si chère au coeur des militaires, leur bière (pivo) à nulle autre pareille. Comme nous ne sommes pas loin de l'Ouest, on peut se procurer ce dont on a besoin et en plus, tous les deux mois, nous allons à la BFC de Baden faire notre provision d'articles d'épicerie. Comme il n'y a pas de cours de langue comme tels, il est difficile de communiquer, mais en pointant du doigt ce qu'on désire, on finit toujours par l'obtenir. Il est étonnant de constater à quel point les Européens, et même les Tchécoslovaques, se débrouillent en anglais. On pourrait s'attarder davantage sur nos problèmes de tous les jours, mais en général il ne sont pas si graves : vaut mieux les accepter et ne pas trop y penser.

À part les réceptions et les cocktails auxquels on est tenu d'assister, le sport joue un rôle important dans la vie de l'ambassade, surtout l'hiver. La Police militaire loue, tous les samedis à partir de septembre jusqu'au mois de mars, un stade couvert pour jouer au ballon-balai, le dimanche étant réservé au patinage pour le personnel de l'ambassade. On joue aux dards tous les jeudis à l'Ambassade de Grande-Bretagne.

Qu'est-ce qu'on apporte avec soi lorsqu'on est affecté à l'étranger? Question un peu plus difficile à répondre en un paragraphe, car chaque affectation est différente et Prague ne fait pas exception. La première année, nous avons rédigé, en collaboration avec nos conjoints, une brochure bilingue d'une trentaine de pages exposant la plupart des problèmes auxquels nous avons dû faire face en venant ici. Un exemplaire sera remis à tous ceux qui seront affectés à Prague dès l'annonce de leur nomination. Ne faites surtout pas comme nous l'erreur d'aller acheter à l'aveuglette : attendez plutôt d'avoir en main notre document; vous vous épargnerez ainsi beaucoup de peines et d'argent. Un conseil : si vous comptez acheter un magnétoscope et que vous ayez l'intention de travailler aux Affaires extérieures, optez pour le type VHS. L'ambassade reçoit plusieurs caisses de cassettes par mois de type VHS. La plupart des représentations diplomatiques possèdent un club vidéo. Celui de Prague compte plus de 450 films.

Après un séjour à l'étranger, on revient au pays plus riche d'une expérience et de souvenirs inoubliables, et plus fier encore d'être Canadien.

Ville de Chichester — Marche de la Police militaire royale

Août 1986

par le capitaine E.T. Roberts, QG de l'UES, BFC d'Ottawa

INTRODUCTION

La marche est un phénomène très répandu sur le continent européen. C'est une façon de nouer des liens d'amitié tout en gardant la bonne forme physique. Le 31 juillet 1977, une marche internationale avait lieu à Chichester dans le cadre des festivités marquant le centenaire de la Police militaire royale. C'était la première fois qu'un tel événement se déroulait au Royaume-Uni.

CHICHESTER

La ville de Chichester est située dans le Sussex occidental près de la côte sud de l'Angleterre, à mi-chemin entre Brighton et Portsmouth. L'histoire de Chichester remonte aux Romains. Sise au coeur d'une riche région agricole, Chichester voit les céréales et d'autres denrées transiter par son port. Depuis toujours, Chichester est un poste de commerce important et demeure la principale ville du Sussex occidental. Elle abrite aujourd'hui le Centre de formation de la Police militaire royale dans la Caserne Roussillon.

POLICE MILITAIRE ROYALE

Guillaume de Casingham, qui fut nommé sergent militaire de la paix par le roi Henri III le 28 mai 1241, fut le premier agent de police militaire à être ainsi désigné. Les huissiers et les soldats assistaient les grands prévôts civils et militaires jusqu'en 1813, année où Wellington affecta l'état-major de la cavalerie à des tâches de police dans la Péninsule; il fut dissout en 1818.

La police montée militaire fut créée le 1er août 1877, et en 1882 fut constitué un corps d'infanterie avec mission de servir en Égypte. Les deux corps se sont distingués lors de la Guerre des Boers et de la Première guerre mondiale. En 1926, ils fusionnèrent pour former la Police militaire.

C'est le roi Georges VI qui, en 1946, lui a adjoint le qualificatif de « royale » en reconnaissance des services rendus à la nation. En 1977, à l'occasion du 25e anniversaire de son couronnement, Sa Majesté la Reine Élizabeth acceptait de bonne grâce le grade de colonel en chef de la Police militaire royale. En mars 1978, elle se rendait pour la première fois visiter le Centre de formation de la PMR, à la Caserne Roussillon de Chichester.

LA MARCHE

La première marche, tenue le 31 juillet 1977, attira environ 3 000 marcheurs, militaires et civils, en provenance du Royaume-Uni, d'Europe, du Canada et des États-Unis. Forts du succès remporté, les organisateurs (Police militaire royale, Ville de Chichester et associations locales) décidèrent d'unir leurs efforts pour présenter l'édition de 1978. Connue sous le vocable anglais ''The RMP March'', la marche est devenue depuis un événement annuel.

La marche a pour but d'encourager la bonne forme physique et de favoriser la bonne entente et l'amitié entre les peuples. Elle ne se veut pas une compétition à proprement parler, mais au fil des ans il faut bien avouer qu'il s'est développé une saine rivalité entre les marcheurs.

Les participants ont le choix entre trois distances (10, 25 ou 40 km), les points de départ étant échelonnés sur toute la matinée de manière que les marcheurs puissent arriver à peu près en même temps dans l'après-midi. Chaque personne inscrite qui franchit toute la distance reçoit une médaille commémorative; un certain nombre de prix sont également remis pour récompenser les performances individuelles et d'équipe. Le point culminant de la journée est le défilé des participants dans les rues de Chichester jusqu'au parvis de la cathédrale où a lieu le salut au drapeau.

PARTICIPATION DE LA DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DES FC

La Direction de la sécurité des Forces canadiennes envoie des participants à la marche depuis 1977, tantôt des FC en Europe, tantôt du Canada, et parfois des deux à la fois. Lors de la grande conférence sur la sécurité tenue en 1980, on décida de nommer chaque année un commandement chargé de choisir et d'entraîner les membres de l'équipe participante. Ce sont l'École du renseignement et de la sécurité des FC et l'Unité des enquêtes spéciales qui furent ainsi désignées.

Hormis l'aide financière fournie par l'Association de la police militaire, les commandements ont dû défrayer le transport, l'hébergement et l'inscription, et assumer les autres frais généraux.

Voici le nom des équipes participants depuis 1984 :

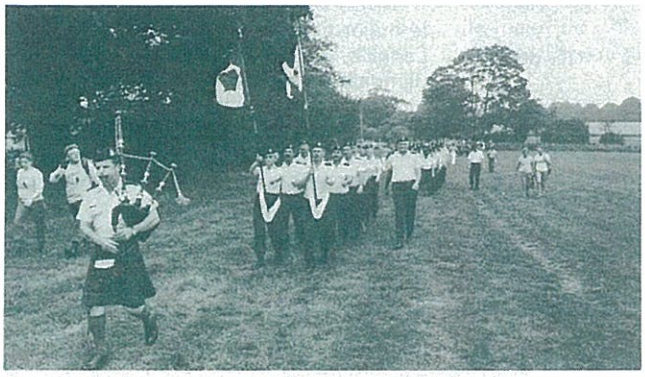

Au son de la cornemuse, l'équipe de l'UES quitte Chichester : c'est le début de la marche.

L'équipe de l'UES en route pour East Dean (à 15 km du départ).

1984 — Systèmes de formation
1985 — Commandement de la Force mobile (a remplacé le commandement des Communications)
1986 — Unité des enquêtes spéciales (UES)
1987 — École du renseignement et de la sécurité des FC
1988 — QG de la Défense nationale

ENTRAÎNEMENT

Quarante kilomètres (ou 25 milles), cela peut avoir l'air de rien à celui qui ne se prépare pas adéquatement, mais sur le parcours, c'est une tout autre histoire. La « RMP March » passe par tous les terrains possibles (routes pavées, chemins de gravier, terrain plat, collines, champs, sentiers, fourrés, etc.) et elle a lieu beau temps mauvais temps. Dans ces conditions, il faut absolument être en forme. Chacun des membres de l'équipe doit parcourir une distance de 10 à 15 km plusieurs fois et la distance de 40 km au moins deux fois avant d'aller à Chichester, ne serait-ce que pour ramollir les souliers de marche et mettre les pieds et tout le corps en forme. Il s'en trouvra toujours pour lever le nez sur l'entraînement : ils seront les premiers à abandonner avant le fil d'arrivée; si par hasard ils réussissaient à terminer, il leur faudrait une semaine pour récupérer et regretter de ne s'être pas mieux préparé. En prévision de Chichester, il vaut mieux choisir les membres de l'équipe au plus tôt et les inciter à s'entraîner avant la marche : les résultats n'en seront que plus spectaculaires.

ACTIVITÉS PRÉCÉDANT LA MARCHE 1986

Le 9 août 1986, notre équipe s'est rendue à Portsmouth visiter le vaisseau amiral de Nelson, le « Victory », le Musée royal de la marine et les environs de la ville. À 19 h 30, le brigadier Allen, le maire de Chichester et d'autres organisateurs de la marche donnaient une réception au mess des officiers, suivie d'un concert offert par la Fanfare du Québec du Queen's Regiment. Les musiciens, qui ont joué une quarantaine de minutes, nous ont donné un superbe exemple d'adresse toute militaire.

LA MARCHE, ÉDITION 1986

La marche de cette année, qui en était à sa dixième édition, a attiré le nombre inégalé de 6 778 marcheurs, parmi lesquels les membres de la Direction de la sécurité des FC, représentée par l'Unité des enquêtes spéciales. Étaient sur les rangs :

Major Macquarrie — UESDE Lahr
Capitaine Roberts — QG de l'UES (cap. de l'équipe)
Adjudant-chef Bernard — QG de l'UES
Adjudant-chef Genêt — UESDE Lahr
Sergent Abrams — UESDP Victoria
Sergent Baye — UESDC Toronto
Sergent Spiteri — UES Sect. Ottawa
Caporal-chef Rowlands — UESDO Calgary
Caporal-chef Stewart — UESDA Halifax
Caporal-chef Tucker — UESDA Halifax
Caporal-chef Cooper — QG de l'UES Sect. Opérations
Caporal Andrews — UESDC Borden

L'équipe de l'UES monte la colline (surnommée Bernard) avec grand'peine, près d'East Dean.

En tenue de cérémonie en vue du défilé. À noter les trophées décernés pour le maintien et l'apparence.
(De g. à dr. : major Macquarrie, caporal-chef Andrews, sergent Baye, caporal-chef Rowlands, sergent Abrams, major de cornemuse (sergent) Langille, sergent Spiteri, caporal-chef Tucker, caporal-chef Stewart, adjudant-chef Genêt, adjudant-chef Bernard, caporal-chef Cooper et capitaine Roberts)

Notre équipe était accompagnée par le major de cornemuse, le sergent Langille, du QG des Forces canadiennes en Europe.

Le jour de la marche, le ciel de Chichester était légèrement nuageux et venteux : un temps idéal. Notre équipe quitta le Centre de formation de la PMR, avec en tête le major de cornemuse Langille, suivi du caporal-chef Cooper et du caporal Andrews qui portaient le drapeau du Canada et celui de la Direction de la sécurité.

Le parcours de 40 km, qui traverse le domaine de Goodwood et les

A Chichester, après la remise des médailles.

Sur « Chalklane », on se sent comme chez soi!

Downs, passe par l'une des plus belles régions du sud de l'Angleterre. On se souviendra longtemps des champs de blé d'or et des routes ombragées entre Lavant et East Dean, et des innombrables collines. C'est d'ailleurs sur l'une d'elles vers la fin de la marche que l'adjudant-chef Bernard quitta le peloton pour venir en aide à un autre marcheur (où est-ce plutôt l'inverse?). Toujours est-il que les deux ont réussi à monter la côte. Comment oublier « Chalklane », ce chemin rocailleux sur le flanc d'une colline menant à East Lavant. C'est là que les ampoules et les douleurs accumulées depuis les trente premiers kilomètres ont redoublé d'ardeur du fait que les pieds donnaient contre le bout des chaussures et que les chevilles se tordaient dans les ornières et la rocaille. À East Lavant, le sergent Langille accueillit l'équipe au son de la cornemuse pendant qu'elle se dirigeait vers la caserne Roussillon où le maire de Chichester devait faire la remise des médailles.

LES PRIX

Après la présentation des médailles, notre équipe apprit qu'elle avait remporté le Trophée du grand prévôt décerné à l'équipe du service régulier jugée la meilleure du point de vue maintien et apparence. Le trophée, une coupe en argent, demeure en permanence au Centre de formation de la PMR, alors qu'on nous a remis une plaque en souvenir de notre victoire. Nous avons également remporté le Prix des services armés décerné à la meilleure équipe hors de l'Europe pour son maintien et son apparence. Le prix, un plateau en inox soulignant la dixième édition de la marche, est à nous celui-là et il sera exposé bien en vue au QG de l'UES. Et on viendra dire après que les gens en civil sont incapables de marcher!

LA MARCHE DE CLÔTURE

Après s'être douchés et avoir enfilé nos S3 arborant nos médailles, nous étions prêts pour le défilé de clôture. L'équipe, le major de cornemuse Langille en tête, sous le commandement du major Macquarrie, parada fièrement dans les rues de Chichester. Oubliées les ampoules et courbatures endurées en traversant le domaine de Goodwood. Les nombreux problèmes éprouvés pour constituer l'équipe, les nombreuses difficultés et les changements de dernière minute aux itinéraires personnels ont vite été effacés sous les applaudissements nourris de la foule. Devant la cathédrale de Chichester, Madame la Duchesse Lavinia, duchesse de Norfolk, les représentants des Forces canadiennes en Europe et d'autres dignitaires firent le salut au drapeau.

CONCLUSION

Plusieurs membres de l'équipe de cette année étaient déjà allés à Chichester (l'adjudant-chef Bernard, par exemple, en était à sa sixième visite) alors que d'autres y étaient pour la première fois. Chacun de nous était fier de représenter la Direction de la sécurité des Forces canadiennes et la Direction peut à son tour s'enorgueillir d'avoir été si bien représentée. Les objectifs de la marche — le bien-être physique et l'amitié et la bonne entente entre les peuples — ont été à coup sûr atteints. Le brigadier Allen, en me remettant le Trophée du grand prévôt, souligna que notre port avait été impeccable mais aussi que notre amabilité et notre attitude tout au long de notre séjour à Chichester avaient été tout à fait exemplaires. Ce jour-là, à Chichester, douze membres de la Direction de la sécurité des Forces canadiennes avaient tout lieu d'être fiers.

Scuttlebut confirmé

. . . À l'intérêt de nos lecteurs
Nouveaux règlements touchant les militaires

OTTAWA — Le général Paul Manson, chef de l'état-major de la Défense, a annoncé aujourd'hui que certains règlements et ordonnances des Forces canadiennes ont été modifiés afin de mieux protéger les droits des membres des Forces canadiennes, en conformité avec la lettre et l'esprit de la Charte canadienne des droits et libertés entrée en vigueur le 22 avril 1982.

Selon le voeu exprimé par le personnel du chef de l'état-major de la Défense, un groupe de travail a été mis sur pied en 1982, avec comme tâche d'étudier les répercussions de la Charte sur les Forces canadiennes et de recommander les changements désirables aux règlements des Forces canadiennes.

Les membres du groupe de travail ont tenu des consultations avec des représentants du ministère de la Justice en vue d'éventuelles modifications à la Loi sur la défense nationale. Ces modifications ont été adoptées par le Parlement en juin 1985. Le groupe s'est ensuite penché sur les modificatifs subséquents aux volumes I (Administration) et II (Discipline) des Ordonnances et Règlements royaux applicables aux Forces canadiennes (ORFC) ainsi que sur d'autres textes de règlementation qui complètent la Loi sur la défense nationale. Les modifications à la Loi ont été promulguées le 2 octobre 1986 et les modificatifs aux ORFC et autres règlements sont entrés en vigueur le même jour.

Les droits des personnes assujetties au Code de discipline militaire seront mieux protégés grâce à ces modifications et ces modificatifs qui visent notamment à :

- définir les cas où une personne en état d'arrestation peut être gardée en détention en attendant son procès, et permettre que la nécessité de cette détention fasse l'objet d'une constante réévaluation;
- limiter explicitement les perquisitions pouvant être effectuées sans mandat et autoriser les commandants, sous certaines conditions, à émettre un tel mandat, afin de mieux protéger le droit à la vie privée des militaires canadiens;
- réduire les différences qui existent entre la façon dont les principes fondamentaux de droit sont appliqués par les tribunaux civils et par les tribunaux militaires;
- prévoir des moyens permettant à une personne condamnée par une cour martiale à une peine d'emprisonnement de demander d'être exemptée de purger la peine jusqu'à ce que le jugement de tout appel soit rendu.

Enfin, les Règlements sur la violation de la propriété de la défense ont été remplacés par le Règlement sur les secteurs d'accès contrôlé relatif à la défense, les règles et procédures d'appel du Tribunal d'appel des cours martiales ont fait l'objet de modifications et un nouveau Règlement sur l'inspection et les fouilles (Défense) a été adopté.

Bravo Zulu

Soldat Lori Shaw, section de la PM, BFC Moose Jaw

À la BFC Moose Jaw, il fait chaud de temps à autre, et le climat est toujours sec. Il peut donc paraître un peu étrange que nous vous parlions ici d'une championne de nage provinciale. Mais il ne faut pas oublier que le sdt Lori Shaw est membre de la section de sécurité.

Le sdt Lori Shaw mérite bien d'être félicitée pour son incroyable performance aux championnats des maîtres en natation de la province de la Saskatchewan. Rivalisant avec des personnes du même âge et du même calibre qu'elle, elle s'est classée première dans six épreuves, dont le 400 mètres nage libre et le 100 mètres quatre nages individuel.

Le sdt Shaw n'a pas pu se rendre aux finales nationales qui ont eu lieu à Halifax cette année à cause de la date à laquelle la rencontre a été tenue. Cela ne lui a toutefois pas enlevé le désir de participer aux compétitions provinciales et nationales l'année prochaine. Il faudra donc qu'elle s'entraîne très fort d'ici là, et nous lui donnons tout notre soutien et tous nos encouragements (peut-être même un jour de congé).

Servir, protéger, motiver et apprendre

Pour le soldat Michael Murphy de la section de la police militaire de la BFC Halifax, ce fut tout un événement que de rencontrer un vice-amiral à la tête du Commandement maritime. Le soldat Murphy a en effet eu l'honneur d'accepter au nom de tous les membres de la section de la police militaire la citation du commandant du COMAR « en reconnaissance de services exceptionnels rendus au Commandement maritime''. C'est la première fois qu'une mention élogieuse a été accordée à une section intégrante d'une base du Commandement maritime. Elle témoigne du fait que le personnel de la marine accepte de plus en plus la présence de la police militaire dans ses unités et que les nombreux services rendus par la police militaire, outre la protection et l'application des règlements, sont maintenant reconnus. Les marins savent que nous sommes accessibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

On a décrété que ce serait le soldat Murphy qui accepterait la citation au nom de la section parce qu'il avait été l'objet de quelques reproches le mois précédent après qu'il eût tenté de dégager une intersection au volant d'une voiture de patrouille. Le soldat Murphy sait maintenant faire la distinction entre rouge et vert et entre bâbord et tribord.

P.S. : L'amiral n'était pas au courant de l'accident. Mieux vaut ne pas l'en informer.

Au service de sa majesté

À l'occasion de l'inspection de la BFC Halifax par l'Amiral, un membre de la section de la Police et de la Sécurité s'est vu attribuer la mention élogieuse du commandant du Commandement maritime pour du service et du dévouement qui pourraient être qualifiés d'exceptionnels. Le capitaine Gerry Duffy Du Corps canadien de commissionnaires avait fidèlement servi Roi, Reine et pays pendant 45 ans.

Le capitaine Duffy a eu une longue carrière au ministère de la Défense nationale, ayant tout d'abord servi dans la Marine royale canadienne, de 1941 à 1946. Pendant la guerre, il était matelot de 1re classe au sein de la patrouille à terre de la MRC. Il avait alors pour tâche de vérifier les permis de voyage et de congé des militaires voyageant dans les trains de troupes entre Halifax et Montréal. Lorsqu'il a été libéré des Forces, en 1946, il détenait le grade intérimaire de maître. Trois semaines après sa libération, il endossait un autre uniforme : cette fois, celui des commissionnaires. Il a été le premier membre du Corps à travailler pour le MDN à Halifax. Après des périodes de service successives au NCSM Stadacona, à l'Arsenal maritime et au Dépôt naval d'armement et puis, jusqu'à récemment, à la BFC Halifax, et ayant entre temps fait l'objet de diverses promotions, le capitaine Duffy a été promu et nommé officier chargé du Corps des commissionnaires. À son poste actuel, il est à la tête d'environ cent cinquante membres de la section de la Police et de la Sécurité qui assurent un service de sécurité d'une importance vitale.

Le capitaine Duffy est le plus ancien de tous les commissionnaires du Canada, et il a consacré toute sa vie d'adulte au service de la Marine royale canadienne, du Commandement maritime et de la BFC Halifax. La contribution personnelle et professionnelle qu'il a apportée pendant cette longue période a maintenant été reconnue par les personnes et les organismes qu'il a si bien servis.

Le capt Duffy et son épouse en compagnie de l'honorable John Buchanan, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, lors de la présentation, à l'occasion du défilé annuel de la division de la Nouvelle-Écosse du Corps canadien de commissionnaires, de la médaille décernée au capt Duffy pour ses 40 années de service.

Fonds de la Police Militaire pour Enfants Aveugles

Assemblée annuelle du Corps de la prévôté

L'Association du Corps de prévôté canadien se réunit tous les ans le samedi soir le plus proche du 15 juin, date anniversaire officielle du Corps de la prévôté. L'invité d'honneur chaque année est le colonel Jim Stone qui, en sa qualité de grand prévôt (Armée), a fondé ce qui s'appelait alors le Fonds de la Prévôté pour les aveugles. Le colonel Stone prend alors la parole devant une trentaine d'anciens combattants membres du Corps et d'une année à l'autre il se dit toujours agréablement étonné de voir l'évolution remarquable prise par le Fonds qu'il a créé à la mémoire de sa fille Moïra. À l'assemblée de cette année, tenue le 14 juin 1986, on a recueilli la somme de 300 $ qui sera versée au Fonds de la Police militaire pour les enfants aveugles.

Rangée d'en avant (de g. à dr.) *MM. Brown, Jones, Wilson, Stone, Macdonald, Smedmore et Hébert.*
Rangée d'en arrière (de g. à dr.) *MM. Scherly, Campbell, Robertson, Harder, Clarke, Johnson, Scott, Russell, Auburn, Wiltjer, Stone (Dave) et White.*

In Memoriam

Le rédacteur en chef
Le journal Thunderbird
a/s du Directeur de la sécurité
101, promenade Colonel-By
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Monsieur,

Je prends la liberté de venir aujourd'hui, dans les pages de votre journal, adresser mes remerciements sincères aux membres, anciens et actuels, de la Branche pour la multitude de témoignages de sympathie qu'ils m'ont offerts à l'occasion du décès de mon épouse. J'avoue avoir été surpris de constater que Marilyn comptait un si grand nombre d'amis dans la Branche, même si cela n'a rien d'étonnant.

Permettez-moi de vous raconter deux anecdotes concernant Marilyn. Le geste vous semblera peut-être insolite, mais les circonstances le sont également.

Un ami qui travaille à la Chambre des communes vient de me renvoyer une lettre de Marilyn datant du 1er octobre 1982. En voici un extrait :

« J'ai pensé t'écrire pour le faire savoir que nous avons toujours tous nos morceaux; j'aimerais pouvoir en dire autant de notre voiture, mais elle a été réduite en pièces pendant l'avance israélienne dans Beyrouth-Ouest. Nous sommes restés dans l'ambassade assiégée durant environ 7½ heures, mais personne n'a été blessé. Dieu merci! Je ne savais pas comment je réagirais à la réalité de la guerre; heureusement, j'ai su tenir le coup. Les tueries dans les camps (de réfugiés palestiniens) m'ont frappée bien plus durement que les bombardements (pardonne-moi le

calembour). Bill et moi avons visité les camps dimanche; je ne suis pas près d'oublier ce spectacle, ni les odeurs. »

Le séjour de Marilyn au Moyen-Orient a été si riche en événements anecdotiques qu'il pourrait faire l'objet d'un livre. Arrivée à bord d'une péniche de débarquement modifiée, Marilyn a passé sa première soirée cachée dans un dépotoir, tandis que nous étions affairés à épier les mouvements d'une brigade mécanisée israélienne qui débarquait sur les plages. À une autre occasion, elle a dévoré mon calepin de notes (contenant quatre jours de notes) parce que nous semblions en très mauvaise posture à un barrage routier de montagne. Je ne compte plus les fois où son sourire a désarmé des miliciens hostiles et soupçonneux auxquels je semblais inspirer une hostilité personnelle, pour des raisons qui m'échappent aujourd'hui . . . Il y aurait encore tant et tant d'autres histoires à raconter.

J'aimerais aussi vous faire part de la citation du CED que Marilyn a reçue du général Thériault en 1985. On y lit essentiellement, dans la version originale anglaise, ce qui suit : « . . . vous exprimer mes remerciements sincères et ma gratitude pour les services que vous avez rendus au Canada et aux Forces canadiennes auprès de votre époux entre 1982 et 1984, lorsque celui-ci était affecté à Beyrouth, au Liban . . . Il me paraît, hors de tout doute, que vous avez fait preuve de courage et de dévouement face aux graves risques que vous avez courus . . . qualités que l'Ambassadeur a qualifiées de conformes à la tradition distinguée des personnes qui accompagnent les Forces de Sa Majesté à l'étranger . . . le Canada et les Forces canadiennes vous en demeurent redevables. »

Vous avez été nombreux à partager ma peine; partagez aussi ma fierté. En effet, nous sommes très chanceux d'avoir, un si grand nombre d'entre nous, des conjoints qui accomplissent beaucoup pour la Branche et pour les Forces, mais dont les actes passent généralement inaperçus et ne sont pas récompensés. Pourtant, il n'est pas rare que leur contribution constitue un facteur décisif en ce qui a trait au succès du militaire affecté à l'étranger, depuis le tout jeune sous-officier qui dirige une petite section jusqu'au directeur de Branche. Nous leur devons vraiment beaucoup; nos conjoints savent bien tenir le coup!

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments cordiaux.

Le lieutenant-colonel W.J. McCullough

Boutique du Service de la Sécurité

LISTE DES PRIX POUR 1986

Plaque du service en émail	24,00 $
Plaque sur base en bois	34,00 $
Maillot (Tee shirt)	5,00 $
Cravatte	8,00 $
Ceinture avec Thunderbird	8,00 $
Boucle de ceinture avec Thunderbird	4,00 $
Écusson de veston	12,00 $
Breloques (plaquées or ou argent)	
Cochonnet (argent) & (or)	3,00 $
Thunderbird (or)	9,00 $
Thunderbird (argent)	9,00 $
Porte-clés avec Thunderbird	2,00 $
Cuiller en argent avec écusson	5,00 $
Épingles à cravatte en or ou en argent	
Écusson d'épaulette ou de casquette de baseball, pour policier militaire	2,00 $
Étui d'insigne	2,00 $
Bérêt	8,00 $
Étui d'insigne/portefeuille	25,00 $
Décalcomanies auto-adhésives	
Grande (6 po)	1,00 $
Petite (3 po)	0,75 $
Chope en verre	4,50 $
Tasse à café	3,50 $
Chop à bière (céramique)	6,00 $
Ensemble de stylo pour bureau	20,00 $
Ensemble de boutons de manchettes et boutons pour dîner régimentaire	28,00 $
Menottes (or) & (argent)	3,00 $
Pistolets croisés (or) ou (argent)	3,00 $
Boîte d'alumettes (50 avec emblème « Sécuritas »	3,50 $
Ensemble survêtement & casquette de baseball, pour policier militaire	40,00 $
Plat décoratif (9 1/2 po)	4,00 $
Casquette de baseball avec écusson de la sécurité	6,00 $
Coupe-papier "Sécuritas"	10,00 $
Drapeau "Sécuritas" pour bureau	3,00 $
Épinglette pour revers — "Sécuritas"	10,00 $
Sous-verres "Sécuritas" (ensemble de 4)	4,00 $
Drapeau du Service	20,00 $

Veuillez expédier à l'adresse suivante les commandes par courrier :

La Boutique, École du renseignement et de la sécurité des Forces canadiennes
Base des forces canadiennes Borden
Borden (Ontario)
L0M 1C0

4th Anniversary of the Security Branch

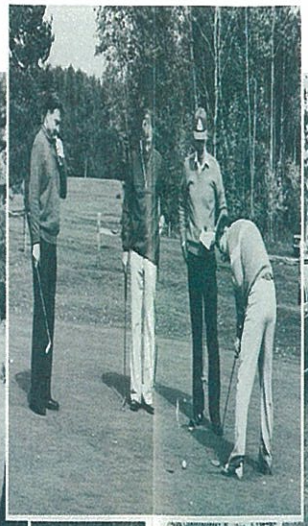

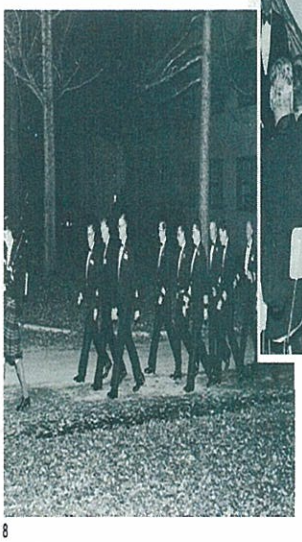

1 Col STEVENSON accompanied by Capt LAMMLE and a volunteer spending a casual moment "sight-seeing" in the bushes.

2 VAdm (Ret'd) FULTON ready for another shot at the ball.

3 "Finally a difficult Putt" – exclaims LCol WELLS.

4 A very attentive audience: L-R: VAdm (Ret'd) FULTON, Maj ASHTON, LCol WELLS, Maj CANNONS, Maj SABOURIN and Col STEVENSON.

5 Socializing during the Meet and Greet.

6 The Non-Commissioned Members' team before the game.

7 Members of the Officers' team ready for a kill.

8 The Piper leading the march to the Branch Mess Dinner.

9 Branch members paying their respects at the Cenotaph before proceeding to the All-Ranks Mess Dinner.

10 VAdm (Ret'd) FULTON during his address to the Security Branch All-Ranks Mess Dinner.

Photos by WO Carman and Sgt Snowdon

26-28 September 1986

1 Le colonel STEVENSON en compagnie du capitaine LAMMLE et d'un volontaire explorant les buissons.

2 Le vice-amiral (à la retraite) FULTON se prépare à porter le grand coup.

3 « Enfin un roulé difficile », s'exclame le lieutenant-colonel WELLS.

4 Des gens très attentifs: De g. à dr.: le vice-amiral (à la retraite) FULTON, le major ASHTON, le lieutenant-colonel WELLS, le major CANNONS, le major SABOURIN et le colonel STEVENSON.

5 On se retrouve, au cocktail de bienvenue.

6 L'équipe des sous-officiers avant la partie.

7 Les membres de l'équipe des officiers prêts à l'attaque.

8 Le joueur de cornemuse mène le groupe en direction du mess.

9 Les membres de la Direction se recueillant devant le cénotaphe avant de passer au mess.

10 Le vice-amiral (à la retraite) FULTON durant son allocution au cours du dîner.

PHOTOS: adjudant-chef Carman sergent Snowdon